

CONTRAT DE VILLE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE 2015-2020



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE	7
A.	LE CADRE CONTRACTUEL	7
1.	<i>La politique de la ville</i>	7
2.	<i>Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)</i>	7
3.	<i>Le contrat de ville</i>	7
4.	<i>Une politique de la ville co-construite avec les habitants : le Conseil Citoyen</i>	8
5.	<i>Méthodologie</i>	9
6.	<i>Gouvernance</i>	10
7.	<i>Evaluation du contrat de ville</i>	10
8.	<i>Engagements des signataires</i>	10
a.	Grand Delta habitat	10
b.	La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse	11
c.	La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse	11
d.	Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires	13
e.	La caisse des dépôts et de consignations	13
B.	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	15
1.	<i>Situation de la commune</i>	15
2.	<i>Intercommunalité</i>	15
3.	<i>La démographie</i>	16
4.	<i>Les ménages</i>	16
5.	<i>L'habitat</i>	16
6.	<i>L'activité économique</i>	17
7.	<i>Les infrastructures de transport</i>	17
II.	QUARTIER PRIORITAIRE : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE	18
A.	SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE	18
1.	<i>données qualitatives</i>	18
a.	La famille / le(s) parent(s), clé du développement de l'enfant	18
b.	La monoparentalité :	18
c.	Des parents difficilement mobilisables :	19
2.	<i>Données quantitatives</i>	20
a.	Un quartier pauvre :	20
b.	Monoparentalité :	20
c.	Familles nombreuses (familles composées de 3 enfants et +)	21
d.	Un quartier populaire et jeune	21
e.	Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) Maison Petite Enfance :	22
3.	<i>Analyse</i>	23
4.	<i>Pistes pour l'action</i>	25
a.	Coordination des acteurs et actions :	25
b.	Développer l'information aux familles pour faciliter l'accès aux offres :	25
c.	Innover pour mobiliser les familles qui en ont le plus besoin : « Donner envie d'avoir envie »	25
d.	Proposer de nouveaux services :	25
B.	REUSSITE EDUCATIVE	26
1.	<i>données qualitatives</i>	27
a.	La petite enfance (0-3 ans)	27
b.	Scolarisation des moins de 3 ans :	27
c.	Le temps scolaire :	28
(1)	Mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République	28

(2) Le poids du déterminisme social.....	28
(3) Absentéisme scolaire :	28
d. L'accès aux activités de loisirs, culturels et sportifs :	29
(1) Une grande diversité, en proximité :	29
(2) Le coût de l'activité : un frein relatif	30
(3) Focus : les centres de loisirs / les ateliers culturels du centre social.....	30
(a) Les centres de loisirs Saint-Antoine (maternel 3-6 ans) et Saint-Jean (élémentaire 6-11 ans) :	30
(b) L'accueil jeunes (« Esprit J ») :	31
(c) Les ateliers d'éveil culturels du centre social et culturel la Cigarette.....	31
(4) Les Temps d'Activités Périscolaires – TAP - :	32
(a) Une opportunité :	32
(b) Leur fréquentation :	32
(c) Leur contenu :	32
2. <i>Données quantitatives</i>	33
a. Un quartier pauvre :	33
b. Monoparentalité :	33
c. Familles nombreuses (familles composées de 3 enfants et +)	34
d. La jeunesse :	35
e. Absentéisme/décrochage scolaires :	36
3. <i>Analyse</i>	37
4. <i>Pistes pour l'action</i>	38
a. Adapter les services aux publics aux besoins des habitants du quartier prioritaire	38
b. Sport et culture : outils de la réussite éducative.....	38
c. Soutenir les enfants et leurs parents les plus en difficulté :	39
C. HABITAT ET CADRE DE VIE.....	40
1. <i>données qualitatives</i>	40
a. Des efforts importants ont déjà été réalisés et portent leurs fruits :	40
(1) La réhabilitation de Rebenas et la GUSP :	40
(2) Un pôle de services publics à vocation sociale de très grande qualité.....	42
(3) Mais il reste encore à faire... ..	45
(a) Qualité des habitations	45
(b) Avenues Marius Jouveau et Napoléon Bonaparte : accessibilité et sécurité à améliorer	46
(c) Les incivilités	46
(d) Un manque de communication entre habitants et bailleur social	47
(e) Attractivité du quartier prioritaire	47
2. <i>Données quantitatives</i>	48
a. Un quartier pauvre :	48
b. Les impayés de loyer (source Grand Delta Habitat, 2014) :	48
c. L'image du quartier.....	48
d. Les incivilités	50
(1) Coût des dégradations	50
(2) Véhicules épaves et en stationnement abusif.....	50
3. <i>Analyse</i>	51
4. <i>Pistes pour l'action</i>	53
a. Favoriser la participation citoyenne :	53
(1) Correspondants d'immeuble : sécuriser le financement de l'animation.....	53
(2) Conseil citoyen :	53
(3) Renforcer le dialogue entre Grand Delta Habitat et les habitants :	53
b. Améliorer le cadre de vie des habitants	53
(1) Entretien des espaces verts (propriété de Grand Delta Habitat) :	53
(2) Présence de proximité du bailleur social :	53

(3) Entretien extérieurs (hors entretien espaces verts) :	54
c. Lutter contre la précarité énergétique	54
d. Politique de peuplement pour développer la mixité sociale	55
D. PREVENTION DE LA DELINQUANCE	56
1. <i>données qualitatives</i>	56
a. Trafic et consommation de drogues	56
b. Les incivilités qui nuisent à la tranquillité publique	57
(1) Occupation des halls d'entrées des immeubles :	57
(2) Les feux de containers et de véhicules	58
(3) Un bras de fer entre « jeunes » et bailleur.	58
c. Gendarmerie - Police Municipale / habitants : une relation de confiance à renforcer.....	58
2. <i>Données quantitatives</i>	59
a. Un quartier pauvre :	59
b. Une évolution favorable de la situation de la délinquance sur la commune.....	60
c. Coût des dégradations sur le quartier prioritaire (données GDH 2015)	60
3. <i>Analyse</i>	62
4. <i>Pistes pour l'action</i>	64
a. Repérer, réparer et prévenir les incivilités	64
(1) Généralisation d'une fiche de signalement :	64
(2) Visites bimensuelles du quartier :	64
(3) La « cellule de veille tranquillité publique » du quartier prioritaire	64
b. Apporter des réponses individualisées aux situations des jeunes désœuvrés	65
(1) Maintenir le dispositif « tutorat jeunes » :	65
(2) Développer une offre de dispositifs facilement mobilisables sur la commune	65
(3) L'appui d'un coordonnateur-référent qualifié pour les situations difficiles :	66
c. Renforcer la relation de confiance entre habitants et institutions	66
(1) Les visites du quartier bimensuelles	66
(2) Permanences de proximité	66
E. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.....	67
1. <i>données qualitatives et quantitatives</i>	67
a. L'absence de données chiffrées à l'échelle du quartier prioritaire	67
b. Une situation que l'on peut d'ores et déjà estimer comme difficile	68
c. Le Service Public de l'Emploi Local : SPEL.....	68
(1) Le retour attendu de Pôle Emploi	69
(2) Le point emploi de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Sud Vaucluse (M2E)	69
(3) La Mission Locale du Luberon et des Monts de Vaucluse.....	69
d. Le développement d'activités économiques créatrices d'emplois pour les habitants du quartier	71
e. Développer l'employabilité, lever les freins à l'emploi :	72
2. <i>Analyse</i>	74
3. <i>Pistes pour l'action</i>	76
a. Une meilleure connaissance partagée en vue de la définition d'une stratégie.....	76
b. Construire des parcours d'insertion professionnelle.....	76
c. favoriser la création d'emplois.....	76
F. SANTE	77
1. <i>données qualitatives</i>	77
2. <i>Analyse</i>	79
3. <i>Pistes pour l'action</i>	80
a. Une meilleure connaissance partagée de la situation sanitaire sur le quartier prioritaire afin de définir une stratégie :	80
b. Accéder à une bonne alimentation, économiquement accessible	80
(1) Eduquer à mieux manger, à bon marché.....	80

(2) L'accès à des fruits et légumes de saisons et locaux	81
c. Prévenir les addictions	81
G. ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION.....	82
1. <i>données qualitatives</i>	82
a. Un territoire riche de services, équipements et dispositifs publics.....	82
b. Mieux communiquer sur l'existant	82
c. Maintenir et mieux faire où il existe des besoins.....	84
2. <i>Analyse</i>	86
3. <i>Pistes pour l'action</i>	87
a. Améliorer la lisibilité de l'existant :	87
b. Soutenir les services permettant de lever les freins à un égal accès aux droits :	87
c. Faciliter la maîtrise suffisante de l'outil informatique en vue d'accéder aux services à distance :	87
III. LA STRATEGIE : OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS.....	88
IV. SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE	109
V. ANNEXES	110

I. PRESENTATION GENERALE

A. LE CADRE CONTRACTUEL

1. LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville désigne la politique mise en œuvre par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Cette politique consiste à mobiliser, organiser et structurer les interventions publiques sur les territoires définis comme prioritaires en raison des difficultés que rencontrent leurs habitants (habitat dégradé, chômage, échec scolaire, délinquance, enclavement...) et sur la base de diagnostics partagés élaborés par plusieurs partenaires.

Ces partenaires liés par un cadre contractuel, s'engagent, à partir d'objectifs généraux et de programmes opérationnels, à intervenir sur un territoire et à mettre en œuvre un certain nombre d'actions relevant de l'urbanisme et l'aménagement urbain, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, du développement économique, de la sécurité, de l'emploi et l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations. Il s'agit donc d'une politique transversale, globale et interministérielle.

2. LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.)

Dans le cadre de la précédente contractualisation, la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) sur la période de 2007-2014 a permis la mobilisation de nombreux acteurs associatifs et autres partenaires autour des thèmes suivants : éducation/enfance/famille, habitat et cadre de vie, prévention : délinquance/santé, appartenance à la cité et citoyenneté, emploi et développement économique. Toutes actions confondues, en incluant le droit commun, près de six millions d'euros ont été investis sur 8 années pour lutter contre les inégalités territoriales.

3. LE CONTRAT DE VILLE

Les nouveaux contrats de ville 2015-2020 constituent désormais le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés.

Par rapport aux CUCS, les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. L'Etat et ses établissements publics, l'intercommunalité, la commune, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organisme de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques,) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires doivent être parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté.

L'identification des nouveaux 1 300 quartiers prioritaires (au lieu de 2 500 quartiers auparavant) se fonde sur le critère unique de pauvreté, c'est à dire la concentration des populations ayant des ressources très faibles. Les quartiers ont été déterminés par des amas de carreaux de 200 m par 200 m (méthode du carroyage développée par l'INSEE) avec plus

de 1000 habitants ayant un revenu annuel médian inférieur au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian national), soit inférieur à 11 200€. Dans un objectif de simplification, les niveaux de priorité entre les quartiers ont été supprimés.

A L'Isle sur la Sorgue, un seul quartier prioritaire a été retenu. Il regroupe 4 résidences du bailleur social Grand Delta Habitat (ex Vaucluse Logement) : les Vallades, Rebenas, le Clos Saint-Michel et les Capucins. Ce territoire représente 1140 habitants soit à peine 6% de la population totale de la commune. Le revenu annuel médian des habitants du quartier est de 8 400 €/habitant/an, bien en deçà du niveau médian de la commune (17 900 €) et du département (17 335 €).

4. UNE POLITIQUE DE LA VILLE CO-CONSTRUITE AVEC LES HABITANTS : LE CONSEIL CITOYEN

La loi pour la ville et la cohésion urbaine impose pour la première fois le principe de **co-construction de la politique de la ville avec les habitants**. Des **conseils citoyens** sont instaurés obligatoirement dans tous les quartiers prioritaires. Il doit être partie prenante des différentes étapes du contrat de ville : élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation. Le Conseil Citoyen doit être indépendant, et disposer de moyens de fonctionnement à partir d'une association créée à cet effet ou à travers le portage de ce dispositif par une structure déjà existante.

Par décision du comité de pilotage politique de la ville du 23 septembre 2014 en présence notamment de M. le Maire et de M. le Sous-Préfet chargé de mission à la Ville, le centre social et culturel La Cigarette a été désigné comme structure porteuse du Conseil Citoyen. Sa composition est formellement validée par un arrêté du Préfet.

Le Conseil Citoyen doit être composé de deux collèges :

- un collège d'associations et d'acteurs locaux
- un collège d'habitants tirés au sort, devant respecter la parité hommes-femmes et cherchant à associer ceux qu'on entend le moins. Sur ce dernier point, à L'Isle sur la Sorgue, il a été décidé de privilégier les jeunes.

Le tirage au sort des habitants a eu lieu le 26 novembre 2014.

La réunion constitutive du conseil citoyen s'est tenue le 11 décembre 2014 au centre social et culturel La Cigarette.

Le collège des habitants est ainsi constitué de 20 personnes (10 hommes et 10 femmes) tirés au sort et ayant acceptés de participer au conseil citoyen. Le tirage au sort a garanti la présence a minima d'un jeune (16-25 ans) par résidence et a tenu compte du poids démographique de chaque résidence soit :

- Rebenas : 8 représentants
- Les Vallades : 6 représentants
- Le Clos Saint Michel : 4 représentants
- Les Capucins : 2 représentants

Le collège associations et acteurs locaux est constitué de 15 représentants : A l'Endroit Allant Vers, BCI Foot, Centre social et culturel La Cigarette, Centre médical des Capucins, Confédération Nationale du Logement (CNL), Correspondants d'immeuble, les Femmes Françaises, Football Club Islois, Les 3 Eco, la Maison des parents et de la Famille, Maison de la Petite Enfance, Pôle parentalité, Pharmacie des Vallades, Restos du Cœur, magasin Proxi service.

Le Conseil Citoyen a ainsi pu être associé à l'élaboration du contrat de ville.

5. METHODOLOGIE

Tout en questionnant systématiquement les trois enjeux transversaux relatifs à l'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations, les contrats de ville doivent intégrer les « trois piliers » suivants :

1. Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social.
2. Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », avec pour objectif national une réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes.
3. Un pilier « cohésion sociale ». Le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire ; il assurera un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que des travaux et réflexions déjà menés sur ce territoire, un diagnostic partagé avec les acteurs, partenaires institutionnels et représentants des habitants du quartier prioritaire a été conduit autour de 7 thématiques :

1. Soutenir la fonction parentale,
2. Réussite éducative,
3. Habitat et cadre de vie,
4. Prévention de la délinquance,
5. Développement de l'activité économique et de l'emploi,
6. Santé,
7. Accès aux droits et à l'information.

Une réunion pour chaque thématique a été organisée entre janvier et février 2015 avec les partenaires et acteurs locaux ainsi que des représentants du Conseil Citoyen.

Ces réunions thématiques ont été précédées par des réunions propres aux Conseil Citoyen afin de recueillir la parole des habitants-usagers.

L'analyse des données qualitatives recueillies associées aux données quantitatives disponibles ont permis de dégager cinq objectifs stratégiques eux-mêmes se déclinant en objectifs opérationnels (20 au total).

Le diagnostic et la stratégie en découlant ont été validés par les partenaires lors de leur restitution le 29 juin 2015 et validé par le comité de pilotage politique de la ville en présence de M. le Maire et M. le Sous-Préfet chargé de mission à la Ville le 1^{er} juillet 2015.

Les cinq objectifs stratégiques retenus sont :

- I. Lutter contre le déterminisme social
- II. Améliorer durablement les conditions d'habitat au sein du quartier prioritaire
- III. Agir en faveur de l'insertion professionnelle et du développement économique
- IV. Agir contre les inégalités de santé
- V. Faciliter l'accès aux droits et à l'information

6. GOUVERNANCE

Le comité de pilotage : il est co-présidé par l'Etat et la commune de L'Isle sur la Sorgue et mobilise des représentants du Conseil Citoyen ainsi que les signataires du présent contrat de ville : Grand Delta Habitat, la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV), Conseil départemental de Vaucluse, Conseil régional PACA, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse (MSA), ...

Ses missions sont de :

- Définir les enjeux et objectifs stratégiques du contrat de ville : valables pour 6 ans, ils pourront être revus en fonction des éléments de suivi de manière annuelle.
- Valider les programmations annuelles dans le champ du droit commun et crédits spécifiques : il arrêtera l'appel à projets en vue de la mise en œuvre des actions.
- Suivre et évaluer le contrat de ville : il garantira la conduite du plan d'actions au regard des orientations initiales.

Le comité technique : il regroupe les techniciens des institutions et organismes membres du comité de pilotage.

Ses missions sont de :

- Préparer les décisions du comité de pilotage,
- Mettre en œuvre la stratégie, les actions et engagements définis en comité de pilotage,
- Améliorer en continu le contrat de ville,
- Construire et animer le processus de suivi et d'évaluation,

7. EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Le volet «évaluation» du contrat de ville décline la procédure d'évaluation des actions engagées comme du contrat de ville lui-même. La procédure sera annexée au présent contrat.

8. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'engagement financier des partenaires signataires du contrat de ville fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

a. Grand Delta habitat

Grand Delta habitat s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique de la Ville et souhaite continuer à s'impliquer dans les démarches partenariales liées au Contrat de Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue. Elle participe notamment, à ce titre, aux Comités de pilotage, aux Comités techniques, aux diagnostics et projets territoriaux.

Grand Delta Habitat mène une politique active d'entretien et de rénovation de ses résidences, et s'engage à la poursuivre en favorisant notamment la sécurité, l'amélioration du pouvoir d'achat, la satisfaction des locataires et l'image de ces résidences.

Proche de ses locataires, à l'écoute de ses attentes, et soucieux du bien vivre ensemble, Grand Delta Habitat s'engage à actualiser l'organisation de sa présence de proximité, à

poursuivre le développement des relations avec les partenaires institutionnels ou associatifs, à faciliter leur implication et présence dans les résidences, à participer aux dispositifs et actions contribuant à la tranquillité des locataires. Elle participera également à l'implication des habitants dans la gestion du quartier Grand Delta Habitat s'engage à contribuer à l'insertion par l'économique.

Déjà signataire de Conventions de Gestion Urbaine de Proximité, Grand Delta Habitat continuera à s'impliquer dans ces démarches. En articulation avec ces dernières, et dans le cadre du Contrat de Ville, Grand Delta Habitat participera par ailleurs à l'élaboration d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB co-signée avec l'Etat et la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue pour ses résidences implantées dans les quartiers prioritaires, et définira dans ce cadre les actions qu'elle mènera de façon spécifique sur ces résidences, ainsi que les moyens mis à disposition.

b. La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire son intervention dans le cadre des Contrats de ville, selon les axes suivants :

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- aide à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;
- impulsion à l'expression de la citoyenneté.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la CAF inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés.

Pour ce faire, elle mobilisera :

- la connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses Conseillers Territoriaux,
- ses outils d'intervention traditionnels : contractualisation enfance et jeunesse, agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétence, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc...

Subsidiairement et par un examen au cas par cas le Conseil d'Administration de la CAF se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés. Elle conditionnera sur la durée du Contrat de ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la CAF sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs occupants.

c. La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants :

Concernant la famille, l'enfance et la jeunesse :

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- aide à la fonction parentale et des liens familiaux,
- soutien à la réussite scolaire,
- prévention santé
- l'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

Concernant les ressortissants : contribution à l'amélioration de l'accès aux droits, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé et ou d'autres droits fondamentaux.

Concernant l'insertion professionnelle : aide à lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue française, santé...).

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- Sa présence sur le département avec ses permanences administratives décentralisées et les techniques d'intervention territoriale de ses agents en développement social local.
- Ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale :
 - o En direction des familles et des jeunes : contractualisation des contrats enfance et jeunesse, financement de l'animation globale des centres sociaux, valorisation de l'appel à projet jeunes, dispositifs d'accompagnement à la scolarité ,politique vacance et organisation des temps péri et extra scolaires, paiement des prestation de services uniques ,ordinaires et/ou spécifiques...
 - o En direction du public fragilisé et ou marginalisé: partenariat avec son réseau associatif et notamment l'ACAF/MSA (organisme de formation) et PVS-LASER (insertion professionnelle et iae).
 - o Au titre de la prévention santé en lien avec l'association régionale (ASEPT PACA) et les différents programme de prévention santé, tels que bien vieillir, bilan de santé , nutrition ,afin de permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé.

Subsidiairement et par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des allocataires ou ressortissants sur les thématiques suivantes : parentalité, réussite éducative, temps libre, prévention santé, habitat et logement insalubre, intergénérationnel, insertion professionnelle.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et ou allocataires et ou assurés à la msa bénéficiaires et indiquant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

d. Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires

Le 12 décembre 2014 le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé une délibération relative à l' « Engagement régional pour la Cohésion urbaine et l'égalité des territoires ».

Conformément à la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, cette délibération précise les orientations et priorités de l'intervention régionale autour des 3 piliers- Cohésion sociale, Renouvellement Urbain-Cadre de Vie et Emploi-Développement Economique- qui structurent la nouvelle génération de Contrats de ville 2015-2020.

Au-delà des quartiers relevant de la géographie prioritaire définie par l'Etat, l'Institution régionale entend assurer la poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale au bénéfice des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires péri-urbains et ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale.

e. La caisse des dépôts et de consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en oeuvre du contrat de ville de L'Isle sur la Sorgue, appartenant à la Communauté de Communes des Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

-

3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

B. L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Source : rapport de présentation Plan Local d'Urbanisme juin 2012

1. SITUATION DE LA COMMUNE



L'Isle sur la Sorgue est située au Sud Ouest du département de Vaucluse, entre Avignon et la vallée Nord Luberon, dans le pays des sorgues.

Elle est chef lieu de canton. La commune est limitrophe avec les communes du Thor, de Velleron, de Pernes les Fontaines, de la Roque sur Pernes, de Saumane de Vaucluse, de Lagnes, de Robion et de Cavaillon.

Elle est située à une distance de 28 km d'Avignon, 55 km d'Arles, et 85 km de Marseille.

Le ban communal couvre une superficie de 44,5 km².

En janvier 2012, la commune comptait 19 440 habitants et présentait une densité de population de 435 habitants au km².

Trois hameaux (Velorgues, Petit Palais et Saint Antoine) sont rattachés à la commune. Ils sont situés sur un secteur agricole. L'agriculture et particulièrement les vergers ont effectivement constitué par le passé l'ossature de l'activité économique l'Isloise.

2. INTERCOMMUNALITE

L'Isle sur la Sorgue fait partie de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse qui regroupe 5 communes sur un bassin de vie de 31 000 habitants : Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse.

Cette Communauté de Communes a été créée le 28 décembre 2001.

Elle est compétente dans les domaines suivants:

- Le développement économique
- Tourisme
- L'aménagement de l'espace

- L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- La gestion des biens environnementaux communs (sorgues, forêts, protection des massifs)
- La création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

3. LA DEMOGRAPHIE

L'évolution du nombre d'habitants

La commune de l'Isle sur la Sorgue compte 18 933 habitants au recensement de 2008 de l'INSEE. Elle est évaluée à 19 440 habitants en janvier 2012. L'historique démographique est caractérisé par une progression continue de la population de 1968 à 2008. Cette croissance régulière provient principalement de mouvements migratoires, la part due au mouvement naturel reste faible.

L'attractivité de la commune est donc très grande : elle a vu sa population doubler en 40 ans.

Evolution de la population

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
L'Isle-sur-la-Sorgue	9740	11508	12728	15564	16968	18933
Communauté de communes	15597	18164	20957	25348	27730	31579
Département	353966	390446	427343	467075	499665	538 902

	Evol. 68-75	Evol. 75-82	Evol. 82-90	Evol. 90-99	Evol. 99-08
L'Isle-sur-la-Sorgue	18,2%	10,6%	22,3%	9,0%	11,6%
Communauté de communes	16,5%	15,4%	21,0%	9,4%	13,9%
Département	10,3%	9,4%	9,3%	7,0%	7,9%

source: INSEE

4. LES MENAGES

En 2008, l'Isle sur la Sorgue comptait 8528 ménages. Comme à l'échelle nationale, cette augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une diminution de leur taille : elle est passée de 3,1 personnes en 1968 à 2,2 personnes en 2008.

Depuis plusieurs décennies, la part des petits ménages de l'Isle sur la Sorgue a tendance à augmenter alors que la part des ménages plus grands tend à diminuer.

Cette évolution implique une diversification des besoins en logements : outre l'accueil des familles dans de grands logements, il convient de répondre aux besoins des petits ménages et de leur proposer une offre de logements plus petits.

5. L'HABITAT

La très grande majorité des logements de la commune sont des résidences principales (88,9%), les résidences secondaires ne représentant que 5,7%.

D'une façon générale, le développement massif et rapide de la Commune, l'augmentation du nombre de sa population a accentué de manière accrue les problèmes et les difficultés liés au logement sur la Commune. Les catégories les plus vulnérables face à cette situation sont les catégories moyennes et modestes, le coût élevé des loyers, le prix de l'immobilier, la pénurie de logements sociaux et leur faible rotation bloquent la progression du parcours résidentiel des habitants et participent fortement à leur paupérisation.

Depuis 2002, la Commune s'est engagée dans un programme d'habitat et de création de logements important.

6. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'Isle sur la Sorgue a construit son développement sur sa richesse naturelle : l'eau.

En effet, après une longue tradition de pêche, la Sorgue a permis aux habitants de construire des roues à aubes (toujours visibles aujourd'hui) qui sont le symbole de l'utilisation de l'énergie hydraulique. Les roues se sont multipliées entre 1810 et 1880, la gamme de fabrication par les usiniers de la rivière s'est étendue (transformation de produits naturels, moulins à soie, à poudre de garance, corderies et filatures de laine, tanneries, scieries, moulins à broyer le gypse pour les plâtreries, etc.).

Aujourd'hui, l'eau est toujours au centre du développement de la commune, comme attrait touristique. Le tourisme est une activité importante de la Commune, de nombreux équipements (hôtels, campings, gîtes, restaurants...), le prouve.

Un potentiel commerçant fort et varié, des festivités et manifestations mais aussi l'environnement naturel contribuent à satisfaire un nombre important de touristes français et étrangers.

Selon Unistatis (données sur l'emploi salarié privé), la commune compte, en 2009, 524 établissements privés employant 3160 salariés. Avec un total de 727 salariés pour 132 établissements, ce sont les commerces qui emploient le plus de monde sur la commune. L'hébergement et la restauration sont le deuxième secteur d'emploi, avec 358 employés pour 65 établissements.

Les activités spécialisés, sciences et techniques, emploient un grand nombre de salariés : 313 salariés pour 61 établissements. L'usine Rousselot (fabrication de gélatine) participe pour beaucoup à cette place.

7. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La commune est située dans une région où les infrastructures de transport sont particulièrement denses.

Elle est à proximité des autoroutes A7 et A9, de la Nationale 7, du TGV Méditerranée (gares à Avignon et Aix en Provence). La commune dispose d'une gare. Elle est située sur la ligne de TER reliant Marseille à Avignon, via Salon et Cavaillon. 14 trains, dans les deux sens, répartis dans la journée proposent un arrêt à l'Isle sur la Sorgue.

II. QUARTIER PRIORITAIRE : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

A. SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE

1. DONNEES QUALITATIVES

a. La famille / le(s) parent(s), clé du développement de l'enfant

Le soutien à la fonction parentale est une thématique qui traverse toutes les autres : réussite éducative et sociale, éducation à la santé, prévention de la délinquance, ...

Le soutien à la fonction parentale : une **politique universaliste**. **Tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés** vis à vis de leurs enfants et d'avoir besoin de conseils ou d'un appui dans leur rôle éducatif.

En agissant sur la parentalité, on travaille pour l'avenir de l'enfant : prévention.

Un contexte où la **notion de famille connaît une évolution très importante** : développement des familles recomposées, monoparentales, PACS, mariage pour tous, développement du concubinage,...

Le(s) parent(s) : un public généralement peu pris en compte. Or, L'Isle sur la Sorgue peut être considérée comme **précurseur dans ce domaine** : **1986** création du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Maison Petite Enfance », premier LAEP du département.

Depuis d'autres acteurs s'adressant aux parents interviennent sur la commune : Maison bleue, Maison des parents et de la famille, Relais parents Assistantes Maternelles (RAM), Point info parentalité, volet parentalité du centre social, Point Ecoute Jeunes et Parents (PEJP).

Un lieu et une dynamique : **le pôle parentalité** (2013).

b. La monoparentalité :

- une situation qui touche **très majoritairement les femmes (90%)**
- **un facteur de fragilité** :
 - o notamment sur le plan économique : fins de mois plus difficiles quand on est seul(e) à élever ses enfants, difficultés renforcées à trouver un emploi qui ne soit pas précaire (garde des enfants), d'accéder aux soins,...
 - o mais aussi social : risques d'isolement renforcés
 - o et éducatif : élever seul ou séparément (en cas de situation conflictuelle entre parents notamment) son/ses enfants(s) peut être plus difficile
 - o d'autant plus vrai en cas d'enfant en situation d'handicap
- mais **pas forcément un problème en soi** : une famille monoparentale n'est pas nécessairement en difficulté

c. Des parents difficilement mobilisables :

Toutefois, en situation de monoparentalité ou pas, **les parents sont difficilement mobilisables, et le seraient de plus en plus.**

Une difficulté à mobiliser les parents qui peut probablement s'expliquer par le croisement de différentes raisons :

- **le manque de disponibilité** : la difficulté à se libérer
- la difficulté à **rendre attractif, voir compréhensible, ce qui leur est proposé** (termes techniques inappropriés : « addiction »)
- la difficulté à **répondre aux vrais besoins des parents** : le choix des thèmes, la forme des actions entreprises peuvent s'avérer inadaptés
- d'une **crise de confiance dans les institutions / d'un manque de proximité (relation de confiance) avec les habitants**

2. DONNEES QUANTITATIVES

a. Un quartier pauvre :

4 résidences de Grand Delta Habitat : Rebenas, Les Vallades, Le Clos Saint Michel, Les Capucins.

1168 habitants (19 395 hab. I/S en 2012 : données INSEE) et 445 logements sociaux (I/S : 1148 LLS en 2014)

Soit seulement 6% de la population communale mais 39 % des logements sociaux de la commune.

Un quartier pauvre :

Revenu médian de 8400 €/habitant/an soit 700 €/mois. Bien en dessous du seuil de pauvreté 11 200 €/habitant/an (correspondant à 60% du niveau de vie médian). A titre de comparaison, le revenu médian/habitant/an pour le Vaucluse est de 17 335€(17 900€ pour la commune).

Résidence	Nombre logements	Nombre habitants	Nombre familles	Nombre familles monoparentales	% Familles monoparentales
LES CAPUCINS	66	113	32	17	53,1 %
LES VALLADES	127	329	84	41	47,6 %
REBENAS	173	479	127	51	40,2 %
CLOS SAINT MICHEL	79	247	64	29	45,3 %
Total	445	1168	307	137	44,6 %

Sources : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

b. Monoparentalité :

45 % des familles habitant le quartier sont des familles monoparentales (soit 137 familles monoparentales) contre 17,7 % pour la commune

	% Familles monoparentales
Quartier Nord Ouest (QP)	44,6 %
L'Isle / Sorgue	17,7 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

	% Familles monoparentales
Quartier Nord Ouest (QP)	44,6 %
L'Isle / Sorgue	17,7 %
Département	15,5 %
France	14,1 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

De fortes disparités sur la commune : une surreprésentation des familles monoparentales qui se retrouve aussi en centre-ville (« IRIS La Ville »).

	% Familles monoparentales
Quartier Nord Ouest (QP)	44,6 %
Centre ville (IRIS « La Ville »)	40,3 %
IRIS Saint Antoine	11,4 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Sur la commune, dans quasiment **90% des cas ce sont les femmes qui sont concernées**.

L'Isle/Sorgue : familles monoparentales	% en 2011	Proportion hommes/femmes
Hommes seuls avec enfant(s)	2,2 %	12,6%
Femmes seule(s) avec enfant(s)	15,2 %	87,4%
Total familles monoparentales	17,4 %	100 %

Sources : Données INSEE 2011

c. Familles nombreuses (familles composées de 3 enfants et +)

Plus d'une famille sur 4 est une famille nombreuse (27,7%) contre 7,9% seulement sur la commune

Résidence	Nombre familles	Familles nombreuses et monoparentales	familles nombreuses dont monoparentales	% Familles nombreuses
LES CAPUCINS	32	1	1	3,1 %
LES VALLADES	84	10	21	25 %
REBENAS	127	14	32	25,2 %
CLOS SAINT MICHEL	64	13	25	39,1 %
Total	307	38	79	27,7 %

Sources : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

	% Familles nombreuses
Quartier Nord Ouest (QP)	27,7 %
L'Isle / Sorgue	7,9 %
Département	8,7 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

d. Un quartier populaire et jeune

	0 à 29 ans	
	Nombre	part sur population totale
Quartier Nord Ouest (QP)	580	49,7 %
L'Isle / Sorgue	6312	33,2 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

1 habitant sur 2 des habitants du quartier Nord-Ouest a moins de 30 ans contre 1 sur 3 pour la commune.

Alors que les habitants du quartier nord ouest ne représentent que 6% de la population de l'I/S, **les jeunes (moins de 30 ans) de ce quartier représentent quasiment 1 jeune sur 10 de la commune (9,2%)**.

	0 à 29 ans	
Résidence	Nombre	Part sur population résidence (%)
LES CAPUCINS	45	39,8
LES VALLADES	155	47,1
REBENAS	245	51,1
CLOS SAINT MICHEL	135	54,7
Total	580	49,7 %

Source : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Les capucins n'est pas une « résidence de personnes âgées ». Les moins de 30 ans sont plus représentés que sur la commune.

e. Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) Maison Petite Enfance :

Un espace collectif rare où parents et enfants (0-4 ans) se retrouvent.

	Familles accueillies	Enfants (0-4 ans) accueillis
L'Isle/Sorgue	151	186
Habitant le quartier prioritaire	25 (16,6 %)	37 (19,9 %)

Source : association La maison de la petite enfance 2014

De nombreuses familles l'isloises fréquentent le LAEP la Maison Petite Enfance. Parmi elles, les familles du quartier prioritaire sont très bien représentées (16.6%).

Quasiment une famille sur 10 (25 familles sur les 307 du quartier prioritaire) habitant le quartier prioritaire fréquente cet espace dédié à la parentalité.

3. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
Le nombre et la diversité d'acteurs sensibilisés et impliqués dans le soutien à la fonction parentale La dynamique partenariale : groupes de travail actifs Une visibilité renforcée des services proposés aux parents : - pôle parentalité : regroupement d'associations, services communaux et permanences de spécialistes - Point Info Parentalité : espace ressource pour les parents, espace relais pour les partenaires, newsletter du pôle parentalité - Capacité à organiser des manifestations en direction des parents ex. 2 rencontres débats sur l'addiction (11/2014) La capacité collective à proposer de nouveaux services : création du point écoute jeunes et parents par exemple Un lieu d'accueil enfants parents très fréquenté en particulier par les familles du quartier prioritaire : un espace collectif unique où parents et enfants évoluent ensemble, un public de parents réceptifs et souvent en attente d'un soutien éducatif.	Une surreprésentation de familles monoparentales dans le quartier nord ouest mais aussi le centre-ville, source de fragilité économique, sociale et éducative (cf. analyse qualitative) Un phénomène en augmentation ces dernières années. De manière générale, une mobilisation difficile des parents (cf. analyse qualitative) De nombreux dispositifs et acteurs oeuvrant sur la commune, mais touchent-ils les parents qui en ont le plus besoin et notamment ces familles monoparentales, constituées très majoritairement d'une femme seule, concentrées dans les quartiers les plus populaires de la commune ?

IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
Toucher un maximum de parents, en priorité les familles monoparentales du quartier prioritaire et du centre ville Une optimisation des moyens existants par l'utilisation effective par les parents Le développement de nouveaux services aux parents adaptés à leurs besoins Contribuer ainsi au développement des conditions les plus favorables possibles au développement éducatif global de l'enfant Toucher les parents de jeunes enfants car ce sont les plus facilement mobilisables. On entame ainsi un travail à long terme avec les parents. Il s'agit bien sûr en même temps de mener une prévention précoce en direction de l'enfant.	Une fragilité accentuée des familles Une relation parent(s)-enfant(s) de plus en plus difficile Des chances d'insertion sociale de l'enfant compromises Démobilisation des partenaires par la difficulté à mobiliser les parents (cercle vicieux)

4. PISTES POUR L'ACTION

a. Coordination des acteurs et actions :

Maintien de la dynamique existante, des groupes de travail et production d'actions communes

b. Développer l'information aux familles pour faciliter l'accès aux offres :

Diffusion de la lettre d'information du pôle parentalité, création de la page web sur le site de la mairie, utiliser au mieux les outils de communication locaux, le réseau des services aux publics, la sensibilisation des réseaux de professionnels, des événements (rencontre-débat,...), ...

c. Innover pour mobiliser les familles qui en ont le plus besoin : « Donner envie d'avoir envie »

- par la constitution de groupes de parents (parents des LAEP ?) qui seraient accompagnés durablement dans le cadre d'un « cursus de formation » ?
- par la mobilisation de moyens attractifs car plus ludiques tels que le théâtre-forum, la « fête des parents », l'université du citoyen ?
- par le développement d'une proximité avec ces dernières : se faire connaître auprès de ses familles par le porte-à-porte, le réseau des correspondants d'immeuble, le conseil citoyen ?
- mieux définir leurs besoins : enquête de proximité (porte-à-porte) auprès des familles monoparentales
- sensibiliser les personnels accueillant les parents pour qu'à travers eux les parents soient orientés vers, voir inscrits auprès des services et actions proposés sur le territoire

d. Proposer de nouveaux services :

Prioritairement au sein du pôle parentalité (visibilité)

- Accompagner des parents (actions expérimentées par la CAF par ailleurs) dans :
 - l'arrivée de leur premier enfant
 - leur séparation
- réunions d'information collective (petits comités) par l'ETAPE 84
- des « cafés parents » proposés par le CIDFF
- des ateliers parents/enfants à développer autour d'une thématique (alimentation, rythmes de vie,...)
- un accueil des enfants au dessus de 4 ans et de leurs parents à créer pour poursuivre le soutien à la parentalité...

B. REUSSITE EDUCATIVE

Ce n'est **pas seulement la réussite scolaire**. On peut traduire cet enjeu par **comment accompagner les enfants dans leur développement et leur éducation aux côtés des parents ?**

La réussite éducative **ne repose pas uniquement sur l'Education Nationale (enseignement national)** car elle ne peut pas tout. La place du parent est bien sûr essentielle (cf. parentalité).

Les associations, la commune, autres collectivités et institutions participent tous de la **chaîne éducative**. L'environnement extra familial et extra scolaire qu'elles organisent est d'autant plus important pour les enfants d'origine sociale défavorisée. Un enjeu majeur consiste à s'assurer que cet environnement bénéficie au mieux à ce public afin de **lutter contre le «déterminisme social »**.

La commune de L'Isle sur la Sorgue est **riche de nombreux équipements, associations, dispositifs qui touchent les enfants dès leur plus jeune âge**.

Sans faire un état des lieux exhaustif on peut mettre en avant pour les plus petits les moyens portés par le service petite enfance de la commune (crèches, RAM), les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Aide Sociale à L'Enfance (ASE) du Conseil Départemental, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), l'école maternelle, le centre de loisirs maternel municipal. Pour les plus grands, on peut citer l'école élémentaire, le centre de loisirs élémentaire, les activités proposées par les associations, le Projet Educatif Territorial (PedT) et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),... puis l'enseignement secondaire (collèges et lycées) et les activités, dispositifs proposés aux (pré)adolescents dont l'accueil jeunes et les clubs de sport, le Point Info Jeunesse (PIJ), le Point Ecoute Jeunes et Parents (PEJP), la prévention spécialisée territorialisée (ADVSEA),... Sans oublier des équipements qui s'adaptent aux différents âges telle que l'école de musique (dès 3 ans avec le jardin musical) ou encore le centre d'art Campredon gratuit pour les L'islois et proposant, pour les enfants scolarisés en élémentaire notamment, des actions de médiation culturelle.

En prenant en compte, en 2014, le LAEP Maison Petite Enfance et les 2 crèches multi-accueil (0-4 ans) ainsi que les centres de loisirs maternels (3-6 ans) et primaires (6-11 ans) on comptabilise **près de 1000 enfants accueillis dans des espaces collectifs soit 1/3 des enfants de la commune (0-11 ans)**. On comprend bien la **complémentarité qu'il doit exister entre éducation nationale et ses partenaires, en premier lieu la commune**.

Par ailleurs, si ces outils et dispositifs sont ouverts à tous il n'est pas certain qu'ils soient, en proportion, utilisés par ceux qui en auraient le plus besoin, et notamment par les habitants les plus modestes.

1. DONNEES QUALITATIVES

a. La petite enfance (0-3 ans)

Ce secteur est bien doté en dispositifs, équipements et associations : 2 crèches de 43 places chacune dont celle des Capucins qui est au sein du quartier prioritaire, une crèche familiale, 1 Relais Assistantes Maternelles (RAM) et une cinquantaine d'Assistantes Maternelles, 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Le RAM et les 2 LAEP sont présents sur le quartier prioritaire car installés au sein du **pôle parentalité à Rebenas**.

L'objectif est de permettre aux parents de **concilier vie professionnelle et vie familiale**. Ces dispositifs constituent aussi **d'importants espaces de socialisation**.

L'analyse de la fréquentation de la crèche des capucins mais aussi de la Maison Petite Enfance (LAEP) fait apparaître que **ces dispositifs concernent également la population du quartier prioritaire**. La **proximité** est certainement un élément facilitateur.

Crèche des Capucins : sur les 158 enfants accueillis en 2014, 18 enfants habitent le quartier prioritaire. Soit **11.4 % des enfants accueillis habitent le quartier prioritaire**. Si on considère que le quartier prioritaire représente environ 10% des jeunes de la commune (toutes tranches d'âges confondues), on peut en conclure que la **crèche des capucins assure un égal accès au service public pour les habitants des quartiers prioritaires**.

Cette approche est à nuancer par le fait que la majorité des enfants (11 sur 18) ont pu profiter de la crèche grâce à la remise en marche de places de **halte-garderie** (le « ticket »), donc sur du **besoin occasionnel qui correspond très probablement mieux aux besoins des familles du quartier prioritaire**.

Lieu d'Accueil Enfants Parents Maison Petite enfance : (cf. fiche parentalité)

Un lieu collectif fréquenté y compris par les familles du quartier prioritaire (environ 20% des familles accueillies). **Un véritable atout pour la commune**.

b. Scolarisation des moins de 3 ans :

La **scolarisation des moins de 3 ans** est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. **La commune est favorable à l'ouverture d'une classe en maternelle pour les moins de 3 ans** dans le quartier prioritaire. **La maternelle des Vallades** en serait la bénéficiaire et viendrait ainsi compléter l'offre d'accueil collectif proposée notamment par la crèche des Capucins et les LAEP au sein du quartier prioritaire.

A ce jour, malgré les engagements pris par l'Etat au plan national, nous ne connaissons pas sa position pour L'Isle sur la Sorgue.

c. Le temps scolaire :

(1) Mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République

Suite aux événements terroristes de janvier 2015, le Ministère de l'Education a lancé partout en France des assises pour les valeurs de la République. Celles-ci ont eu lieu à L'Isle sur la Sorgue le 14 avril 2015 au collège Jean Garcin et a permis de réunir des représentants de l'enseignement primaire (directeur d'école de Mournas A, Inspecteur de l'Education Nationale, ...), secondaire (principaux des 2 collèges, proviseurs des 2 lycées,...) mais aussi de parents, de l'éducation populaire et de la commune.

Deux priorités se sont dégagées :

- **associer pleinement les parents** à l'action éducative de l'école en ouvrant et désacralisant cette institution
- **renforcer le travail conjoint de l'éducation nationale** et des collectivités locales, en premier lieu **la commune**

(2) Le poids du déterminisme social

A l'occasion de la réforme des zones prioritaires d'éducation, le Ministère de l'éducation nationale affirme que **l'origine sociale, l'environnement culturel et le niveau de vie des parents pèsent sur la réussite scolaire des enfants.**

En effet, parmi les élèves entrés en 6^{ème} en 1995, 15 ans plus tard, 40% des enfants de cadre ont un diplôme de niveau BAC + 5, 15% des enfants d'artisans et de commerçants, 4% des enfants d'ouvriers non qualifiés. (source : ministère de l'éducation nationale, décembre 2014).

En 2014-2015 le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) en primaire bénéficie à 50 enfants dont 12 habitent le quartier prioritaire soit 24%. Au collège, ce sont 7 enfants qui habitent le quartier prioritaire sur les 45 accompagnés. On constate donc une **surreprésentation des enfants du quartier prioritaire** à l'instar de l'absentéisme scolaire (voir plus bas).

Néanmoins, les données obtenues à ce jour de l'enseignement primaire et des deux collèges, car concernant trop peu d'élèves, ne nous permettent pas d'affirmer que ceux habitant le quartier prioritaire ont des performances scolaires significativement moindres par rapport aux autres.

Cependant, l'ensemble des acteurs rencontrés s'accordent sur la nécessité de porter nos efforts sur l'enrichissement de l'environnement culturel de l'enfant.

(3) Absentéisme scolaire :

La commune n'est pas particulièrement touchée par l'absentéisme scolaire. Les données dont nous disposons (cf. données quantitatives) sur ce champ reposent sur les listes des élèves résidant sur la commune qui ont fait l'objet d'avertissements pour absentéisme. Cette dernière, nominative et comportant notamment l'adresse des jeunes concernés, était adressée (le dispositif est modifié à partir de cette année scolaire 2014-2015) trimestriellement à M. le Maire par la Direction Académique de Vaucluse.

Le traitement de ces données laisse en effet considérer **qu'il ne s'agit pas d'un problème prégnant** pour la commune ni même sur le quartier prioritaire **au regard des volumes d'élèves concernés**.

Pour autant, on peut constater qu'il y a bien une **surreprésentation des élèves du quartier prioritaire** avec **25% des signalements d'élèves absentéistes** (19 des 74 signalements sur 4 années).

Le centre-ville constitue par ailleurs 19% des signalements.

Ce sont bien sûr les collèges qui concentrent le plus grand nombre de signalements. On constate toutefois que la seule école élémentaire concernée est celle du Centre (4 enfants) et non celles du quartier prioritaire : Mournat A et B. Les élèves concernés sont des enfants des gens du voyage sédentarisés (mais n'habitant pas le centre ville).

Les enfants des gens du voyage sédentarisés représentent à eux seuls 1/3 des signalements (25 signalements sur 74). Ils représentent la quasi intégralité des enfants signalés habitant le centre ville (12 des 14 signalements d'élèves habitant le centre ville). Mais 13 signalements les concernant, impliquent des enfants habitant en dehors du centre-ville (et du quartier prioritaire)

Deux problématiques se dégagent :

- celle du quartier prioritaire qui ne semble pas se poser avant le collège
- celle spécifiquement de l'école du centre qui concentre la scolarisation d'une majorité des enfants des gens du voyage sédentarisés sur la commune

d. L'accès aux activités de loisirs, culturels et sportifs :

L'Isle sur la Sorgue et son quartier prioritaire bien dotés, mais touche-t-on les habitants de ce dernier ?

(1) Une grande diversité, en proximité :

La commune bénéficie de nombreux équipements (centre de loisirs, école de musique, centre d'art Campredon...), infrastructures (piscines municipales, terrains de sport, gymnase, ...), une grande diversité de compétences humaines en interne à la commune (animateurs, professeurs de musique, animateurs et éducateurs sportifs, médiateur culturel,...) et enfin d'associations.

La commune intervient très fortement dans tous ces secteurs et est aidée en cela par des partenaires financiers tels que la CAF par exemple pour ses centres de loisirs.

Ces équipements divers cités ci-dessus sont pour la plupart à proximité immédiate du quartier prioritaire c'est à dire à une dizaine de minutes à pied (piscine, tennis, centre de loisirs élémentaires, terrains de foot,...).

Rappelons en effet que le quartier prioritaire est à 10-15 minutes à pied du centre-ville. Aussi, la question de la **mobilité ne pose pas de problème particulier**. La question peut toutefois se poser quand une famille doit déposer ses enfants au sein des centres de loisirs maternel (quartier Saint Antoine au Nord Est) et élémentaire (Quartier Saint Jean à l'Ouest).

(2) Le coût de l'activité : un frein relatif

Une majorité des équipements gérés par la commune appliquent à présent le quotient familial (QF). C'est le cas de tous les centres de loisirs. Les tarifs pratiqués tiennent ainsi compte des ressources des familles.

Pour les autres équipements qui n'utilisent pas encore le QF (école de musique par ex., les associations), cela ne signifie pas pour autant que les tarifs pratiqués ne soient pas accessibles mais seulement qu'ils ne tiennent pas compte des ressources.

L'école de musique par exemple pratique des tarifs démarrant à 120€/an pour un enfant auquel il faut adjoindre une location de matériel de 54€ à 160€ l'année selon l'instrument. L'école de musique tient compte de la composition familiale (dégressivité des tarifs selon le nombre d'enfants inscrits pour une même famille). Elle propose des facilités de paiement (en 3 fois) et la possibilité de bénéficier de chèques loisirs pour les plus modestes. Malgré ses efforts, on peut constater que **seuls 3,14% des 350 inscrits (jeunes et adultes confondus) en 2014 sont issus du quartier prioritaire** (source : service culture).

Un travail réalisé dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) sur **l'accès aux centres de loisirs** a permis de mettre en évidence que ces derniers **pouvaient être considérés comme abordables financièrement**. En effet, aux tarifs pratiqués, prenant en compte le QF, s'ajoutent une grande flexibilité (tarifs à la ½ journée, avec ou sans repas, forfaits 5 ou 10 jours) et la possibilité de bénéficier de chèques loisirs pour les plus bas revenus. Malgré ces éléments, nous verrons plus bas que la fréquentation des centres de loisirs par les enfants du quartier prioritaire ne sont pas à la hauteur de leur part relative dans la commune.

On peut rajouter un dernier exemple, celui du **Centre d'Art Campredon**, gratuit pour les l'islois ! Dans ce cas, la fréquentation en dehors des temps scolaires par les habitants du quartier prioritaire reste anecdotique.

Sur la base de ces trois exemples municipaux, **on peut affirmer que le frein financier n'est pas toujours réel et en tous cas pas l'unique**.

(3) Focus : les centres de loisirs / les ateliers culturels du centre social

(a) Les centres de loisirs Saint-Antoine (maternel 3-6 ans) et Saint-Jean (élémentaire 6-11 ans) :

En 2014, ils ont accueilli respectivement 5 % et 7% d'enfants du quartier prioritaire ce qui peut être considéré comme une fréquentation faible (loin des 10% que l'on pourrait attendre). Toutefois, les centres de loisirs sur ces tranches d'âge sont utilisés majoritairement comme un « mode de garde », pour les parents donc qui travaillent. Assez logiquement on peut supposer que ce besoin est moins prégnant dans les familles du quartier prioritaire et peut expliquer une part moindre de celles-ci parmi les utilisateurs.

Néanmoins, ces accueils collectifs, outre une réponse à un besoin de « mode de garde », ont aussi pour vocation en s'appuyant sur leur projet pédagogique à favoriser l'apprentissage de la vie sociale et l'épanouissement des enfants. **Il est donc souhaitable que ces enfants d'environnement social défavorisé bénéficient plus de ces dispositifs dont le cadre réglementaire garantit qualité éducative et sécurité.**

(b) L'accueil jeunes (« Esprit J ») :

Il accueille les 12-17 ans. Il connaît une fréquentation importante par les jeunes du quartier prioritaire (malgré son éloignement relatif car au sud de la commune à « l'Annexe »). En 2014, 25% des jeunes inscrits habitent le quartier prioritaire (32 jeunes sur les 132 inscrits en 2014), soit 2,5 fois leur poids relatif dans la population communale. On peut considérer que **l'accueil jeunes tout en touchant ce public prioritaire remplit ses objectifs de mixité** (en effet, 75% n'habitent pas le QP...).

Néanmoins, **les jeunes garçons sont deux fois plus représentés que les jeunes filles**. Le caractère exclusivement masculin de l'équipe d'animation peut être un facteur d'explication (mais pas l'unique).

(c) Les ateliers d'éveil culturels du centre social et culturel la Cigarette

Pour les 6-12 ans, les ateliers d'éveil culturels du mercredi après-midi et les stages vacances du centre social et culturel la Cigarette :

Le centre social a bien tenté d'emmener les enfants et leurs familles (découverte du centre de loisirs, visite du lieu d'inscription « Pôle Enfance Famille », ateliers du centre de loisirs au centre social) à s'inscrire au centre de loisirs Saint Jean, mais sans succès.

Malgré la proximité de ce centre de loisirs (à 5 minutes à pied des Vallades) et les efforts entrepris, une demande des enfants du quartier prioritaire et de leur famille existe toujours en direction du centre social qui se trouve, il est vrai, en pied d'immeuble.

En parallèle des activités proposées par le centre de loisirs municipal, le Centre social a alors développé pour les 6-12 ans des ateliers d'éveils culturels les mercredis après-midis (14h-16h30) ainsi que des stages vacances les après-midis (lundi au vendredi de 14h00 à 17h00).

Au niveau des tarifs, les mercredis sont gratuits sauf lorsqu'une sortie est organisée : 2€ maximum par enfant. Les vacances sont payantes : 2€ par après-midi ou 4€ dans le cas d'une sortie à la journée. Les familles peuvent utiliser les chèques loisirs.

Ces activités sont bien fréquentées (74 enfants différents en 2014) et concernent pour moitié (53%) des enfants du quartier prioritaire. Par ailleurs un paradoxe au regard des niveaux de fréquentation des centres de loisirs par les enfants du quartier prioritaire (voir plus haut).

A ce stade, on peut supposer que les modalités d'accueil d'un centre de loisirs « classique » ne répondent pas aux besoins des enfants du quartier prioritaire et de leurs familles.

Il se pose alors la question de la concertation entre le centre social et le centre de loisirs Saint Jean : le centre social doit-il pallier un besoin non satisfait ou le service jeunesse (dont dépend le centre de loisirs) doit-il adapter son offre pour y répondre ?

(4) Les Temps d'Activités Périscolaires – TAP - :

Un enjeu éducatif important complémentaire à celui de l'école

(a) Une opportunité :

La réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires incite à la concertation locale autour des questions éducatives pour un parcours cohérent et de qualité, par la complémentarité des temps éducatifs, via notamment le Projet Educatif Territorial (PEdT).

La réforme a été mise en œuvre sur notre commune au cours de cette année scolaire 2014-2015. Outre la demi-journée supplémentaire de classe le mercredi matin, elle a eu notamment pour effet de proposer 3 heures hebdomadaires d'activités supplémentaires de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), appelées également Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ces TAP sont sous la responsabilité de la commune qui a fait le choix de la **gratuité afin d'en assurer l'accès pour tous**.

La commune a également choisi une répartition des TAP en **2 fois 1h30** facilitant ainsi la mise en place des activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen.

Les TAP recouvrent des temps de découvertes d'activités mais aussi du renforcement des compétences scolaires ou encore des temps calmes.

Aux côtés de l'école, les TAP ont vocation à jouer un rôle considérable dans la réussite éducative des enfants, notamment pour ceux d'origine sociale défavorisée.

(b) Leur fréquentation :

Alors qu'il s'agit de la 1^{ère} année de mise en œuvre des TAP (avec toutes les difficultés de lancement inhérentes à un tel bouleversement) on constate en janvier 2015 85% d'enfants inscrits pour les élémentaires Mourn A et B, 92% à l'école élémentaire du Centre.

On peut considérer que ces taux élevés sont satisfaisants. Mais dans ces écoles, plus qu'ailleurs, il y a lieu de s'interroger à l'inverse sur les 8% à 15% d'enfants non inscrits. Dès lors que ces temps sont totalement pris en charge par la collectivité, ces taux d'enfants non inscrits peuvent alors être considérés comme trop élevés.

Il conviendra de tenter de se rapprocher, du moins pour ces secteurs défavorisés, du « 0% d'enfants non inscrits ».

(c) Leur contenu :

En cette première année de mise en œuvre, il y a certainement des choses à améliorer. D'ailleurs, une évaluation des TAP, qui s'appuie notamment sur des enquêtes auprès des parents et personnels municipaux intervenant dans les TAP, est en cours.

Une attention particulière doit être portée aux activités proposées pendant ces temps en tirant profit des équipements présents en proximité du quartier prioritaire. Cela est déjà fait mais pourrait être renforcé (Campredon et terrains de tennis, par exemple).

Surtout, ce peut être l'occasion d'affiner la mise en cohérence du temps scolaire (l'école), périscolaires (TAP et centre de loisirs, espaces gérés par la commune) et extrascolaires (associations sportives et équipements municipaux tels que l'école de musique) en travaillant la notion de parcours.

Les champs de la culture et du sport s'y prêtent bien.

Comme le suggère le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), dépendant du Centre hospitalier Henri Duffaut d'Avignon, les TAP représentent aussi une opportunité pour **prévenir des difficultés éducatives constatées en maternelle**. Or celles-ci, en ce qui concerne la commune de L'Isle sur la Sorgue, sont concentrées pour quasiment la moitié à l'école maternelle des Vallades (5 cas sur 11 : source CAMSP Sud Vaucluse).

L'organisation d'activités adaptées sur les TAP (éveil musical, groupes contes,...) à l'école maternelle des Vallades en bénéficiant de l'expertise de l'équipe médicale du CAMSP serait à expérimenter.

2. DONNEES QUANTITATIVES

a. Un quartier pauvre :

4 résidences de Grand Delta Habita : Rebenas, Les Vallades, Le Clos Saint Michel, Les Capucins.

1168 habitants (19 395 hab. I/S en 2012 : données INSEE) et 445 logements sociaux (I/S : 1148 LLS en 2014)

Soit seulement 6% de la population communale mais 39 % des logements sociaux de la commune.

Un quartier pauvre :

Revenu médian de 8400 €/habitant/an soit 700 €/mois. Bien en dessous du seuil de pauvreté 11 200 €/habitant/an (correspondant à 60% du niveau de vie médian).

A titre de comparaison, le revenu médian/habitant/an pour le Vaucluse est de 17 335€ (17 900€ pour la commune).

Résidence	Nombre logements	Nombre habitants	Nombre familles	Nombre familles monoparentales	% Familles monoparentales
LES CAPUCINS	66	113	32	17	53,1 %
LES VALLADES	127	329	84	41	47,6 %
REBENAS	173	479	127	51	40,2 %
CLOS SAINT MICHEL	79	247	64	29	45,3 %
Total	445	1168	307	137	44,6 %

Sources : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

b. Monoparentalité :

45 % des familles habitant le quartier sont des familles monoparentales (soit 137 familles monoparentales) contre 17,7 % pour la commune

	% Familles monoparentales
Quartier Nord Ouest (QP)	44,6 %
L'Isle / Sorgue	17,7 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

	% Familles monoparentales
Quartier Nord Ouest (QP)	44,6 %
L'Isle / Sorgue	17,7 %
Département	15,5 %
France	14,1 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

De fortes disparités sur la commune : une surreprésentation des familles monoparentales qui se retrouve aussi en centre-ville (« IRIS La Ville »)

	% Familles monoparentales
Quartier Nord Ouest (QP)	44,6 %
Centre ville (IRIS « La Ville »)	40,3 %
IRIS Saint Antoine	11,4 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Sur la commune, dans quasiment **90% des cas ce sont les femmes qui sont concernées**.

L'Isle/Sorgue : familles monoparentales	% en 2011	Proportion hommes/femmes
Hommes seuls avec enfant(s)	2,2 %	12,6%
Femmes seule(s) avec enfant(s)	15,2 %	87,4%
Total familles monoparentales	17,4 %	100 %

Sources : Données INSEE 2011

c. Familles nombreuses (familles composées de 3 enfants et +)

Plus d'une famille sur 4 est une famille nombreuse (27,7%) contre 7,9% seulement sur la commune

Résidence	Nombre familles	Familles nombreuses et monoparentales	familles nombreuses dont monoparentales	% Familles nombreuses
LES CAPUCINS	32	1	1	3,1 %
LES VALLADES	84	10	21	25 %
REBENAS	127	14	32	25,2 %
CLOS SAINT MICHEL	64	13	25	39,1 %
Total	307	38	79	27,7 %

Sources : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

	% Familles nombreuses
Quartier Nord Ouest (QP)	27,7 %
L'Isle / Sorgue	7,9 %
Département	8,7 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

d. La jeunesse :

Un quartier populaire et jeune

	0 à 29 ans	
	Nombre	part sur population totale
Quartier Nord Ouest (QP)	580	49,7 %
L'Isle / Sorgue	6312	33,2 %

Sources : Données INSEE 2011 ; données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

1 habitant sur 2 des habitants du quartier Nord-Ouest a moins de 30 ans contre 1 sur 3 pour la commune.

Alors que les habitants du quartier nord ouest ne représentent que 6% de la population de l'I/S, **les jeunes de ce quartier représentent quasiment 1 jeune (moins de 30 ans) sur 10 de la commune** (9,2%).

	0 à 29 ans	
Résidence	Nombre	Part sur population résidence (%)
LES CAPUCINS	45	39,8
LES VALLADES	155	47,1
REBENAS	245	51,1
CLOS SAINT MICHEL	135	54,7
Total	580	49,7 %

Source : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Les capucins n'est pas une « résidence de personnes âgées ». Les moins de 30 ans sont plus représentés que sur la commune.

1 enfant sur 2 a moins de 11 ans

Répartition par catégories d'âges des « occupants non signataires »

	0 à 10 ans	11 à 13 ans	14 à 17 ans	18 à 25 ans	Total
LES CAPUCINS	16	2	5	6	29
LES VALLADES	64	12	28	28	132
REBENAS	104	32	28	40	204
CLOS SAINT MICHEL	54	14	23	33	124
Total	238 (48,7%)	60 (12,3 %)	84 (17,2 %)	107 (21,9 %)	489 (100%)

Source : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Les jeunes, plus présents sur le quartier que sur la commune, sont surreprésentés par les plus jeunes d'entre eux (moins de 14 ans).

	0 à 10 ans	11 à 13 ans	14 à 17 ans	18 à 25 ans	Total
Total	238	60	84	107	489
part sur population totale quartier %	20,4	5,1	7,2	9,2	41,9

Source : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Sur le quartier nord-ouest, **les 0-13 ans (300 enfants env.) représentent 25,5 % des habitants** contre 16,2 % sur la commune (0-14 ans, INSEE 2011).

Les 0-13 ans : une tranche d'âge prioritaire

e. Absentéisme/décrochage scolaires :

Année scolaire	2010-2011 :	2011-2012 :	2012-2013 :	2013-2014 :	Total sur 4 années
	20 absentéistes	20 absentéistes	18 absentéistes	16 absentéistes	74 absentéistes
LES CAPUCINS	3	3	0	2	8
LES VALLADES	1	3	2	0	6
REBENAS	1	3	0	1	5
CLOS SAINT MICHEL	0	0	0	0	0
Total	5	9	2	3	19 (25%)

- Une moyenne de 18,5 absentéistes/an ce qui semble relativement faible.
- Une tendance à la baisse.
- Une surreprésentation des élèves du quartier prioritaire : 25% des élèves concernés sont issus du quartier nord-ouest
- **1/3 des signalements concerne les enfants des gens du voyage (25 cas sur 74)**

Année scolaire	2010-2011 :	2011-2012 :	2012-2013 :	2013-2014 :	Total sur 4 années
	20 absentéistes	20 absentéistes	18 absentéistes	16 absentéistes	74 absentéistes
Centre-ville	3	2	5	4	14 (18,9%)

De 0 à 17 ans : la fréquentation d'équipements en 2014 par les l'islois et l'islois habitant le quartier prioritaire

	Crèches des capucins (0-3 ans)	(LAEP) Maison petite enfance (0-4 ans)	Centre de loisirs maternel (3-6 ans)	Centre de loisirs élémentaire (6-11 ans)	Accueil jeunes (12-17 ans)
Enfants l'islois bénéficiaires	158	186	303	377	132
Dont enfants habitant le quartier prioritaire (valeur absolue et %)	18 (11,4 %)	37 (19,9%)	16 (5,3%)	25 (6,6 %)	32 (25 %)

Une fréquentation par les enfants du quartier prioritaire très inégale.

On peut considérer qu'1 enfant sur 3 (tranche d'âge 0-14 :environ 3000 enfants au RGP 2011) de la commune bénéficie d'un accueil collectif.

3. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
De nombreux équipements et dispositifs souvent proches du quartier prioritaire. Pas de phénomène grave autour de la réussite scolaire à l'échelle de la commune Scolarisation précoce : moyens municipaux mobilisables au sein de la maternelle des Vallades Le choix de la gratuité du Temps d'Activité Périscolaire qui en facilite l'accès pour tous. Une prise de conscience et volonté d'implication dans le soutien à la fonction parentale	Des inégalités territoriales bien réelles : surreprésentation d'enfants suivis par le CAMSP à la maternelle des Vallades, absentéisme plus important à l'école élémentaire du centre et chez les collégiens habitant le quartier prioritaire. Plus d'un enfant sur 10 passe à côté de l'opportunité de découvrir de nouvelles activités grâce aux TAP (non obligatoires) Des services aux publics (crèche, centre de loisirs, école de musique, ...) peu fréquentés par les familles du quartier prioritaire
IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
Contribuer dès le plus jeune âge de l'enfant à lutter contre le déterminisme social	Ne pas toucher malgré les efforts et moyens déployés les enfants et familles qui en ont le plus besoin.

4. PISTES POUR L'ACTION

Lutter contre le déterminisme social par l'enrichissement culturel (au sens large) des enfants d'origine sociale défavorisée : prioriser les 0-11 ans du quartier prioritaire, impliquer leurs parents

a. Adapter les services aux publics aux besoins des habitants du quartier prioritaire

- **Poursuivre les efforts du service petite enfance afin d'accueillir des enfants du quartier prioritaire sur des besoins occasionnels**
- **Scolarisation précoce des 2-3 ans**
- **Proposer, hors temps scolaires, une offre d'animation adaptée aux besoins des enfants et familles du quartier prioritaire**

b. Sport et culture : outils de la réussite éducative

Privilégier les champs de la culture et du sport comme facteurs d'ouverture :

- **développer la pratique musicale :**
 - o pendant le temps scolaire : développement du dispositif un orchestre à l'école dans les écoles prioritaires (quartier prioritaire + écoles du centre)
 - o impliquer les enfants dans la vie locale (citoyen) par des représentations (fête de la musique, festival du cuivre,...) accompagnés de leurs parents
 - o faciliter le lien avec la pratique instrumentale hors temps scolaires : l'accessibilité financière (tarifs au QF + aides mobilisables telles que chèques loisirs), découvertes des possibilités proposées par la commune en terme de pratiques différentes via notamment les TAP
 - o construire un parcours de l'élève des écoles prioritaires sur plusieurs années qui peut commencer par de l'éveil musical comme le recommande le CAMSP dès la maternelle voire dès la petite enfance (crèche, LAEP,...)
- **réflexion autour d'un projet d'éducation artistique et sa mise en œuvre :** avec les écoles du quartier prioritaire + écoles du centre en s'appuyant sur centre d'art Campredon (peinture, photographie, sculptures,...), des partenariats (scène nationale la Garance)
- **Découvertes et incitation à la pratique sportive en s'appuyant sur l'existant**
 - o sports praticables localement en club mais aussi par soi-même en pleine nature
 - o Impliquer les clubs de sport dans les TAP
 - o construire des parcours de découverte, sur les temps péri et extrascolaires, de sports praticables localement en club en incluant également les sports de pleine nature
- **Développer la notion de parcours, au cours de l'année et sur plusieurs années, dans ce qui est proposé aux enfants sur les temps scolaires, péri et extrascolaires**
- **Assurer une continuité de l'action menée les années antérieures auprès des élèves et des parents avec les collèges en s'appuyant notamment sur l'accueil jeunes (12-17 ans)**

c. Soutenir les enfants et leurs parents les plus en difficulté :

- CLAS, point écoute jeunes et parents, actions évitant le décrochage scolaire (mesures de responsabilisation,...), chantiers ADVSEA, plaquette SELF, PRE (Programme de Réussite Educative), ...
- **Privilégier des moments de partages enfants - parents, institutions en premier lieu à l'école**
- **Travailler étroitement avec les écoles du quartier prioritaire** (maternelle des Vallades, élémentaires Mournat A et B) ainsi que les écoles du centre-ville (maternelle et élémentaire du Centre) **sur les temps scolaires et périscolaires (TAP, centre de loisirs, notamment)**

C. HABITAT ET CADRE DE VIE

Améliorer l'habitat et le cadre de vie est un enjeu majeur. Il touche en effet des problèmes de la vie quotidienne. Il consiste en l'amélioration durable des conditions d'habitat des habitants du quartier par la prise en compte de ses réalités : services de proximité, qualité des espaces extérieurs et du bâti, incivilités.

1. DONNEES QUALITATIVES

a. Des efforts importants ont déjà été réalisés et portent leurs fruits :

(1) La réhabilitation de Rebenas et la GUSP :

Des efforts structurels importants ont été réalisés en 2003 avec la démolition à Rebenas des tours G et H soit la suppression de 28 logements et la réhabilitation des logements restants soit 173 logements (ravalement des façades et la création de terrasses pour chaque logement, aménagement d'espaces verts...).



Rebenas, décembre 2002



Rebenas, septembre 2014

Pour pérenniser cet investissement, une **convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)** a été mise en œuvre. Cette dernière avait été élargie aux HLM du Clos St Michel, les Capucins, les Vallades et le Clos de l'Etang (ce dernier ensemble ne fait plus partie du quartier prioritaire).

Rappelons que la SA HLM Grand Delta Habitat est l'unique bailleur du quartier prioritaire.

La GUSP impliquait le bailleur social Vaucluse Logement (à présent devenu Grand Delta Habitat), la commune, la communauté de communes et associait très étroitement le centre Social et Culturel la Cigarette en tant qu'opérateur facilitateur auprès des habitants et des familles.

La GUSP a pris fin officiellement en 2012 mais demeure néanmoins en terme de dynamique entre ces quatre acteurs.

Ces efforts collectifs se sont concrétisés notamment à travers :

- La création d'une aire multisports de jeux, boulodrome, aire de jeux pour jeunes enfants



L'espace public à Rebenas (après échange domanialité bailleur / mairie et investissement public)

- l'aménagement des bords de Sorgue en chemin piétonnier qui permet de relier notamment le collège Jean Garcin au Nord Est et l'île Saint Jean (où se trouve le centre de loisirs élémentaire) au Sud Ouest du quartier prioritaire



Aménagement pour relier Les Vallades à l'île Saint Jean

- La création d'un collectif d'habitants : les « correspondants d'immeuble » porte-parole des habitants de leur cage d'escalier, porté par le centre social en lien étroit avec le bailleur social. Ils sont une trentaine sur 51 entrées.

- **En concertation avec les correspondants d'immeuble, la création de jardins familiaux, respectés**



Le Clos Saint Michel : jardins familiaux et aménagement paysager réalisés par et pour les habitants

- **Une lutte, efficace, contre les épaves** : repérage bailleur social et prise en charge Police Municipale avec mise en fourrière le cas échéant ;
- **La prise en charge par la commune de l'entretien des espaces verts via un ESAT** (marché public réservé pour des travailleurs handicapés)...
- ... **ce qui permet en parallèle une implication plus forte** des agents d'entretien du bailleur social dans **l'entretien des parties communes des ensembles HLM** ;
- **Des visites de terrain bi-mensuelles** (centre social, mairie, bailleur social) permettant de relever et remédier plus rapidement aux dysfonctionnements constatés sur le terrain ...
- ... **mais aussi d'aller à cette occasion à la rencontre des habitants**
- **La tenue régulière d'une « cellule de veille » : réunions de concertation inter institutions** associant a minima le centre social, le bailleur et la mairie dont la police municipale.

(2) Un pôle de services publics à vocation sociale de très grande qualité

Rappelons que le quartier prioritaire **ne connaît pas de problème d'enclavement géographique** car à seulement 10-15 minutes à pied du centre-ville et de ses services. Pour autant, de par la nécessité de prendre en compte la situation sociale défavorisée du quartier prioritaire il a été **créé un pôle à vocation sociale de services aux publics de très grande qualité** :

- **Le « pôle social » Avenue Napoléon Bonaparte créé en 2007** constitué :
 - du **Centre Médico-Social (CMS)** qui inclue notamment la PMI (Protection Maternelle Infantile)
 - du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

- de la **Maison Du Département** (MDD) véritable maison de services publics avec ses nombreuses permanences (CPAM, ADIL, CIDFF, conciliateur de justice, etc.) et son cyberspace (une dizaine d'ordinateurs et un animateur)
- de la **Mission Logement** de la mairie (au sein de la Direction Cohésion Sociale)



Entrée commune au CMS, Maison du Département et du CCAS

- **Le retour du Centre Social et Culturel la Cigarette** au sein du quartier prioritaire, en **2011** : un acteur qui joue un rôle essentiel dans la participation des habitants (correspondants d'immeuble, une centaine de bénévoles actifs,...)



Les nouveaux locaux : 420 m² pour développer le vivre ensemble

- **La création du Pôle Parentalité en 2013** et les acteurs qui le composent



Parking récemment aménagé du pôle parentalité



Espace lecture parents-enfants

Ils s'ajoutent à la présence d'équipements publics tels que : la **crèche** les Capucins, les **piscines municipales** (couverte et découverte), **stade de football** des Capucins, la **salle des fêtes** précédemment installés.

Ces équipements publics de par leur proximité ont pour vocation évidemment de **faciliter l'accès aux droits** pour les habitants du quartier prioritaire. Mais ils contribuent également, car ils sont a minima à vocation communale, à **modifier l'image du quartier**. Ils attirent des usagers de toute la commune et au-delà **en facilitant ainsi l'ouverture du quartier prioritaire vers l'extérieur**.

(3) Mais il reste encore à faire...

(a) Qualité des habitations

Le cadre de vie peut donc être considéré comme satisfaisant au regard des éléments décrits plus haut. C'est d'ailleurs comme tel que le décrit les habitants.

Par contre, et malgré la réhabilitation de Rebenas, des locataires se plaignent de **problèmes techniques inhérents à la date de construction des bâtiments** :

- 1957 : Les capucins
- 1966 : Les Vallades
- 1969 : Rebenas
- 1977 : Le Clos Saint Michel

Les principales difficultés rencontrées portent sur **l'isolation** :

- **sonore** et ses conséquences en terme de voisinage
- **thermique**

Ce dernier point est un facteur aggravant du phénomène de précarité énergétique qui touche particulièrement ces foyers très modestes. Une précarité qui s'illustre également par les taux élevés d'impayés de loyers.

Le manque d'isolation thermique a aussi un impact sur la santé à cause des problèmes d'humidité, des moisissures engendrées et son corollaire d'allergies.

Sur demande écrite de locataires et après constat des services municipaux, 6 procédures concernant des logements du quartier prioritaire ont été engagées par la commune pour **manquement au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)** auprès de Grand Delta Habitat dont 4 ont fait l'objet d'un arrêté de M. le Maire. Les 4 résidences ont été concernées.

Des solutions techniques existent pour y remédier, mais sont coûteuses.

**(b) Avenues Marius Jouveau et Napoléon Bonaparte :
accessibilité et sécurité à améliorer**

Les représentants du conseil citoyen ont notamment fait remonter la mauvaise qualité voire quelques fois l'absence de trottoirs sur ces 2 avenues qui bordent les nombreux services publics cités plus haut.



Avenue Marius Jouveau (Les Vallades au fond)



Avenue Napoléon Bonaparte (Rebenas)

Les dysfonctionnements sur l'Avenue Napoléon Bonaparte ont fait l'objet aussi d'un repérage au sein du PAVE (Plan d'accessibilité Voirie et Espaces Publics). Des travaux à terme devraient être effectués.

(c) Les incivilités

Les incivilités sont bien sûr présentes (cf. tranquillité publique). Elles concernent surtout l'occupation de hall d'escaliers par des groupes de jeunes (adolescents et jeunes adultes) qui entraînent des dégradations sur les parties communes des habitations. Même s'il est en baisse de 20 % par rapport à l'année précédente, **le coût annuel des dégradations incombant au bailleur social est estimé à 12 000 €** par Grand Delta Habitat en 2014.

Mais les incivilités concernent également la gestion des déchets (dépôts sauvages, jets par les fenêtres) ou encore la multiplication de véhicules épaves ou en stationnement abusif.

La question des épaves semble être sur le point d'être réglée. Après quelques mois de rodage, le dispositif qui associe le bailleur dans le repérage et la police municipale dans l'avertissement du propriétaire voire l'enlèvement du véhicule porte ses fruits. La présence de véhicules « abandonnés » est en diminution.

Concernant les déchets, lorsque l'auteur des faits est connu, le bailleur social lui envoie un courrier de rappel du règlement, associé parfois à une convocation.

Il est à signaler que **les efforts du bailleur sont réels** pour remédier rapidement aux dégradations. Il est aidé dans le repérage des dysfonctionnements par la mise en place de visites de terrain bimensuelles associant le bailleur mais aussi le centre social (au titre d'animateur du dispositif des correspondants d'immeuble) et la commune (Direction Cohésion Sociale). Grand Delta Habitat veut aller plus loin puisque il s'engage en 2015 dans une politique du « 0 défaut ».

Signalons également que les incivilités constatées concernent essentiellement les biens du bailleur. En effet, les bâtiments des services publics présents sur le quartier sont respectés. Dès lors que ces services ont démarré leurs activités, nous n'avons pas connu par exemple

de dégradations sur le centre social ou encore le pôle parentalité présents sur le quartier. Sans doute la preuve **d'une appropriation de ces services par les habitants**.

(d) Un manque de communication entre habitants et bailleur social

A l'occasion de la réunion thématique nous avons relevé une certaine **défiance des habitants vis à vis du bailleur**. Une défiance due à un **sentiment des habitants de ne pas être suffisamment informés**. L'exemple relevé portait sur le délai trop long d'intervention dans les réparations des chaudières. Le bailleur a informé les représentants des habitants présents que celui-ci avait en effet un problème avec son prestataire de service et qu'il allait résilier le contrat qui le liait. Une communication en amont auprès des correspondants d'immeuble aurait sans doute évité des tensions entre les habitants et le bailleur social.

(e) Attractivité du quartier prioritaire

Ce territoire **souffre toujours indéniablement d'une mauvaise réputation, du moins parmi les demandeurs de logements sociaux l'islois**. En effet, 75% des l'islois passant par la mission logement de la mairie déclarent ne pas vouloir y habiter.

Malgré tout, on constate qu'il existe un fort attachement d'une partie des habitants à leur quartier.

Le fait qu'il n'y ait aucun logement vacant sur le quartier est un autre élément positif.

2. DONNEES QUANTITATIVES

a. Un quartier pauvre :

4 résidences de Grand Delta Habitat : Rebenas, les Vallades, Le Clos Saint Michel, Les Capucins.

1168 habitants (19 395 hab. I/S en 2012 : données INSEE) et 445 logements sociaux (I/S : 1148 LLS en 2014)

Soit seulement 6% de la population communale mais 39 % des logements sociaux de la commune.

Un quartier pauvre :

Revenu médian de 8400 €/habitant/an soit 700 €/mois/hab.. Bien en dessous du seuil de pauvreté 11 200 €/habitant/an (correspondant à 60% du niveau de vie médian).

A titre de comparaison, le revenu médian/habitant/an pour le Vaucluse (5è département le plus pauvre de France) est de 17 335€ (17 900€ pour la commune).

Résidence	Nombre logements	Nombre habitants	Nombre familles	Nombre familles monoparentales	% Familles monoparentales
LES CAPUCINS	66	113	32	17	53,1 %
LES VALLADES	127	329	84	41	47,6 %
REBENAS	173	479	127	51	40,2 %
CLOS SAINT MICHEL	79	247	64	29	45,3 %
Total	445	1168	307	137	44,6 %

Sources : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

b. Les impayés de loyer (source Grand Delta Habitat, 2014) :

Résidences	Taux de loyers impayés sur 12 mois	Proportion de locataires en impayés de loyer par résidence
les Vallades	2.7 %	12.5 %
Rebenas	3.1 %	18.6 %
le Clos Saint Michel	6.4 %	16.3 %
les Capucins	4.6 %	21.2 %

La précarité se fait aussi sentir au moment du paiement des loyers même si ceux-ci sont modérés et dans la majorité des cas couverts en bonne partie par l'allocation personnalisée au logement (APL).

c. L'image du quartier

Les personnes en recherche d'un logement social à L'Isle sur la Sorgue, à condition qu'elles demeurent déjà sur la commune, peuvent bénéficier des conseils de la mission logement proposée par la commune. A cette occasion, la mairie recense les logements sociaux que ces demandeurs refuseront même s'ils correspondent à leurs critères par ailleurs. La

commune est ainsi en mesure de produire sur la base des refus annoncés des quelques 200 demandeurs annuels, un tableau permettant d'évaluer l'image des ensembles HLM

Bailleur social	% REFUS DES DEMANDEURS PAR ENSEMBLE HLM			
	résidences	2012	2013	2014
GRAND DELTA HABITAT	Les CAPUCINS	35,80%	38.03%	46,2%
	Le CLOS ST MICHEL	43,80%	44.44%	51,8%
	REBENAS	75,47%	72.22%	74,4%
	VALLADES	73,96%	72.65%	77,9%
	PLACE DE LA LIBERTE (Centre Ville – CV -))	53,58%	56.41%	56,8%
	LE VALMY (CV)	46,79%	47.9%	52,3%
	LE BASSIN	45,28%	41.88%	46,2%
	SAINT VERAN	37,74%	34.62%	41,2%
	CITE CHAR	36,60%	34.19%	36,2%
	LES ESTRANGLADOUS	37,74%	32.05%	33,2%
	JEAN BOUIN	15,85%	16.24%	19,1%
	Le CLOS DE L'ETANG	18,11%	17.09%	18,6%
	LE POINTET	5%	0,04	6,0%
	VALLIS CLAUSA			0,0%
MISTRAL HABITAT	LES CYPRES (CV)	54,72%	53,8%	59,3%
	LE PAULUS (CV)	55,47%	53,4%	58,8%
	LE CLOITRE (CV)	55,47%	53,4%	58,8%
	L'ENCLOS (CV)	55,09%	53,4%	58,8%
	IMMEUBLE PONS (CV)	55,47%	53.85%	58,3%
	LE REYDET	33,58%	32,9%	38,2%
	LE REYDET	33,58%	32,9%	38,2%
OPHLM	LES ARAGONS	4,53%	2,1%	4,2%
SFHE	LES AMARYLLIS	4,53%	3,4%	6,0%
	LES LISERONS	4,91%	3,4%	4,5%

Source : DCS (mission logement), 2015

Les Vallades et Rebenas souffrent encore d'une mauvaise réputation parmi les demandeurs de logements sociaux l'islois : environ 75% des demandeurs (habitants de L'Isle sur la Sorgue) de logements sociaux ne veulent pas y habiter.

Ces forts taux sont explicables en partie seulement par une réalité négative du quartier (dégradations, etc.). Nous avons en effet constaté que la situation du quartier n'est pas catastrophique. Une bonne partie de l'explication de ces taux très élevés réside probablement dans l'histoire de ces résidences qui ont connu des moments plus difficiles et qui ont laissé une image négative ancrée parmi les l'islois.

Le Clos Saint Michel et Les Capucins ont moins mauvaise réputation avec en 2014 environ 50% de refus d'y habiter.

On constatera que les logements sociaux **du centre-ville ont également mauvaise presse** quel que soit le bailleur social concerné.

On pourrait penser que ce déficit d'attractivité ainsi évalué se dégrade au fil des années ainsi qu'en témoignent les chiffres 2014. Or, cette dégradation des chiffres est très probablement

conjoncturelle car 2014 correspond à l'année de mise en service des villas « vallis clausa ». En effet, il y a eu beaucoup de demandes concernant ce programme induisant un refus plus systématique des autres logements.

d. Les incivilités

(1) Coût des dégradations

2011	2012	2013	2014
9 300€	13 500€	14 500€	12 000€

Source : Grand Delta Habitat (fiches de signalement + remontées agents de terrain)

Après une forte augmentation du coût des dégradations entre 2011 et 2013, on constate en 2014 une baisse de près de 20%.

Les dégradations sont liées à l'occupation des halls d'entrée. Elles se caractérisent par le remplacement de vitres portes, boîtes aux lettres mais aussi du grillage arraché qui protège le bord de Sorgue à Rebenas.

(2) Véhicules épaves et en stationnement abusif

Nombre de véhicules épaves ou en stationnement abusif signalés par le bailleur social et traités par la police municipale :

	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
	Rebenas		Vallades		Clos St Michel		Capucins	
Total véhicules signalés/an	17	27	7	6	2	2	0	0
Véhicules retirés par le propriétaire	11	8	4	3	2	1	0	0
Véhicules mis en fourrière	1	4	0	2	0	1	0	0
Véhicules en stationnement abusif déplacés au sein du quartier	5	15	3	1	0	0	0	0
Total véhicules signalés et traités sur 2 ans	44		13		4		0	

Source : direction cohésion sociale

Ces véhicules stationnent majoritairement sur Rebenas. Les véhicules sont à présent traités rapidement après les visites bimensuelles de terrain.

3. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
Cadre de vie agréable : rénovation d'une résidence avec l'aménagement d'un espace public ; des jardins familiaux ; chemin piétonnier en bord de Sorgue, des espaces verts nombreux et entretenus, ... Proximité du centre-ville et de ses services Un pôle de services publics à vocation sociale de très grande qualité au sein du quartier Des services publics respectés Un bailleur social impliqué dont le siège est à L'Isle (pour le Sud Vaucluse) Une commune qui fait des efforts réguliers et importants : entretien espaces verts, gestion des épaves,... Un centre social et culturel moteur de la participation des habitants et de la citoyenneté au cœur du quartier : correspondants d'immeubles ; participation des bénévoles ; organisation d'évènements au sein du quartier,... La participation citoyenne : correspondants d'immeuble, bénévolat Un attachement des habitants à leur quartier	Problèmes d'isolation du bâti accentuant la précarité énergétique, les difficultés financières et parfois de santé Incivilités : particulièrement des halls d'entrée régulièrement occupés et vandalisés Un manque de communication entre bailleur social et habitants Une représentation négative et tenace du quartier par les habitants extérieurs

IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
Rendre l'habitant acteur de la vie de son quartier Maintenir, voire améliorer un niveau de cadre de vie satisfaisant Rendre plus attractif le quartier prioritaire et développer la mixité économique (ne plus concentrer la pauvreté)	Dégradation de l'habitat et du cadre de vie. Développer un sentiment d'abandon et d'insécurité. N'accueillir que les personnes obligées d'y habiter : renforcer la concentration des difficultés et renforcer les inégalités territoriales

4. PISTES POUR L'ACTION

a. Favoriser la participation citoyenne :

Favoriser la participation citoyenne en amenant les habitants à être davantage acteurs de la vie de leur quartier :

(1) Correspondants d'immeuble : sécuriser le financement de l'animation

Ce dispositif initié en 2009 par le bailleur ainsi que le centre social est porté par ce dernier. **Ce dispositif doit pouvoir bénéficier d'un engagement financier et logistique pérenne des partenaires du contrat de ville.**

(2) Conseil citoyen :

- **Associer le conseil citoyen à l'action publique**
- **Assurer les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement** : portage et animation du conseil citoyen par le centre social
- Développer un **fonds de participation des habitants** mobilisable par le conseil citoyen

(3) Renforcer le dialogue entre Grand Delta Habitat et les habitants :

- **réunions trimestrielles des correspondants d'immeuble** comme base à des échanges constructifs :
 - o en présence d'un représentant de Grand Delta Habitat et de la commune
 - o préparées par le centre social avec un ordre du jour pré-établi et travaillé avec les habitants.

b. Améliorer le cadre de vie des habitants

(1) Entretien des espaces verts (propriété de Grand Delta Habitat) :

La commune s'engage à continuer à prendre en charge l'entretien des espaces verts du quartier prioritaire dans le cadre d'un marché réservé aux travailleurs handicapés (article 15 du Code des Marchés Publics).

Le coût estimé de ce marché est d'environ **30 000 € TTC/an**. Cette prise en charge par la commune a vocation à la fois à contribuer à améliorer le cadre de vie mais aussi à ce que les charges locatives ne soient pas augmentées (ces frais d'entretien des espaces verts seraient imputables par le bailleur sur les charges locatives)

(2) Présence de proximité du bailleur social :

Grand Delta Habitat s'engage à maintenir a minima son effectif actuel de proximité.

(3) Entretiens extérieurs (hors entretien espaces verts) :

Eclairages extérieurs :

- la commune maintient à sa charge les consommations électriques
- Grand Delta Habitat maintient à sa charge les investissements et le coût de l'entretien.

Espace public (aire multisports, ...) : le cantonage est assuré par Grand Delta Habitat

Sensibiliser à la gestion des déchets et des encombrants :

En lien étroit avec la communauté de communes :

- sensibiliser à la réduction et au meilleur tri des déchets : tri sélectif, prévention des déchets,...
- Accompagnement du projet de recyclerie (association les 3ECO)

Les bords de Sorgue : aménagement et sensibilisation au milieu naturel

En lien étroit avec la communauté de communes :

- Acheter l'aménagement du chemin piétonnier allant du quartier Saint-Jean au collège Jean Garcin en concertation avec les habitants.
- Sensibilisation des habitants au milieu naturel avec le syndicat mixte du bassin des sorgues

Accessibilité des avenues Marius Jouveau et Napoléon Bonaparte : sécurisation des trottoirs.

Maintien du dispositif de traitement des véhicules épaves et en stationnement abusif

c. Lutter contre la précarité énergétique

Grand Delta Habitat mène une politique active d'entretien et de rénovation de ses résidences, et s'engage à la poursuivre en favorisant notamment la sécurité, l'amélioration du pouvoir d'achat, la satisfaction des locataires et l'image de ces résidences.

Habitants : maîtriser sa consommation

- **Sensibilisation des habitants** : sur la base de l'expérience de la semaine de lutte contre la précarité énergétique de 11/2014 « consommez malin pour payer moins » pilotée par la CAF
- **Accompagnement individuel des habitants** :
 - o ateliers d'AutoRéhabilitation Accompagnée (ARA) des Compagnons Bâisseurs : devenir acteur de l'amélioration de son bien-être dans le logement
 - o ecodiagnostic individuels et accompagnement dans le suivi et l'analyse des consommations
 - o ...

d. Politique de peuplement pour développer la mixité sociale

Le quartier prioritaire est par définition un quartier très pauvre. Il faut lutter contre le phénomène de concentration de la pauvreté en rendant attractifs ces logements par la poursuite des efforts engagés pour améliorer l'habitat et son environnement.

Ce travail doit s'accompagner d'une politique de peuplement visant à développer la mixité sociale. Les Commissions d'Attributions des Logements sociaux doivent tenir compte de cette nécessité. A titre d'exemple, les bénéficiaires du DALO (Droit Au Logement Opposable) ne doivent pas automatiquement être assignés dans le quartier le plus pauvre de la commune.

D. PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La politique de prévention de la délinquance a profondément évolué depuis son origine. Au-delà de la **prévention dite “primaire”** à caractère éducatif et social et s’adressant à de larges publics, complétée ces dernières années par une approche situationnelle et par le développement de la vidéoprotection, elle s’appuie désormais sur des approches plus individualisées en vue d’actions ciblées de **prévention “secondaire”**, c’est-à-dire tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l’acte délinquant, et “tertiaire”, c’est-à-dire de prévention de la récidive.

Cette politique passe aussi par le **traitement des incivilités, des nuisances et des dégradations** qui constituent autant de remise en cause de la tranquillité publique et alimentent **le sentiment d’insécurité**. Le maintien de la tranquillité publique correspond à **une attente forte de la population et à un enjeu quotidien pour les pouvoirs publics**.

Aux côtés des forces de l’ordre, chaque acteur à son niveau a un rôle à jouer pour la maintenir que ce soit la commune, le bailleur social mais aussi les **habitants** qui sont les premières victimes en cas de trouble à la tranquillité publique. **Sans leur participation il est difficile d’agir et d’apporter une réponse pérenne aux incivilités**.

1. DONNEES QUALITATIVES

A l’échelle de la commune, l’évolution de la situation de la délinquance est favorable. En effet, la délinquance (tous crimes et délits) sur la commune n’a cessé de diminuer entre 2009 et 2013 (dernières données disponibles gendarmerie) : une baisse de 30,16 % des faits constatés sur 4 ans.

Nous ne disposons pas de données concernant la délinquance à l’échelle du quartier prioritaire. Néanmoins, nous pouvons affirmer que même si la gendarmerie ainsi que la police municipale **portent une attention particulière à ce quartier, ce dernier ne pose pas de graves problèmes** au regard de ce que peuvent connaître d’autres quartiers prioritaires.

Pour autant, des difficultés sont bien réelles et peuvent se résumer, à ce jour, en deux points :

- le trafic et la consommation de drogues en particulier du cannabis
- les incivilités

a. Trafic et consommation de drogues

Les habitants évoquent régulièrement **la présence de drogue** dans le quartier prioritaire. Elle fait l’objet de consommation notamment par les jeunes désœuvrés (ainsi que d’alcool) et de trafic.

Il s’agit principalement de cannabis. Sa consommation paraît banalisée (pas seulement dans le quartier).

La gendarmerie réalise des contrôles réguliers dans les résidences concernées (essentiellement Rebenas et les Vallades) à la recherche de stupéfiants. Elle mène aussi des enquêtes qui permettent d'interpeller les trafiquants comme ce fut le cas récemment (juin 2015). Une enquête d'une année a permis d'organiser une intervention avec l'appui de 70 gendarmes au sein du quartier. Une vingtaine de consommateurs s'approvisionnant dans le quartier ont été entendus. 5 jeunes ont été écroués dont trois habitent le quartier prioritaire. Malheureusement, les réseaux se reconstituent rapidement.

Consommation et trafic ne peuvent être dissociés : Le consommateur, du moins s'il est un habitant de ce quartier, dispose très probablement de faibles revenus. Pour acheter la marchandise, il lui faudra gagner de l'argent... quelquefois en trafiquant lui-même.

Aux côtés du travail effectué par la gendarmerie, **il apparaît bien en amont essentiel de lutter contre la consommation de drogues**, qui outre le problème sanitaire qu'il pose, est ici source du trafic et, accompagné d'alcool, de nombreuses incivilités.

b. Les incivilités qui nuisent à la tranquillité publique

Ce champ est abordé partiellement dans la fiche habitat et cadre de vie. Il en ressort que même si le cadre de vie du quartier s'est sensiblement amélioré ces dernières années, il n'en demeure pas moins qu'il existe encore trop d'incivilités qui nuisent à la tranquillité publique et au repos des habitants. Ces actes expliquent aussi en partie la mauvaise image du quartier prioritaire auprès des L'islois.

Sur ce champ, nous pouvons cette fois nous appuyer sur les données de Grand Delta Habitat (GDH) qui tient à jour depuis 2011 une batterie d'indicateurs à partir de fiches de signalement (habitants, personnels GDH, centre social) et d'observations d'agents de terrains de GDH.

Sur la base du tableau transmis par GDH, on constate qu'au sein des 4 résidences, les réalités ne sont pas les mêmes. Les Capucins ne posent aucun problème alors qu'à l'opposé **Rebenas concentrent les difficultés**.

Les incivilités revêtent plusieurs formes dont suivent les principales (hors celles traitées dans la fiche thématique habitat et cadre de vie).

(1) Occupation des halls d'entrées des immeubles :

La principale incivilité est celle liée à l'occupation de halls d'entrées d'immeubles la nuit particulièrement par des adolescents et jeunes adultes qui ne sont pas nécessairement résidents du quartier. Le problème s'est accentué ces dernières années.

Ces occupations génèrent un **sentiment d'insécurité**. Elles nuisent grandement à la tranquillité des habitants dû au **bruit et aux dégradations des lieux**. Ces jeunes sont souvent alcoolisés et sous l'emprise du cannabis. L'essentiel des dégradations portent sur les portes, boîtes aux lettres et fenêtres des halls d'entrée. Systématiquement le bailleur social les remplace mais en vain.

Les entrées les plus concernées sont celles des bâtiments D8, C6 et C7 à Rebenas ainsi que les entrées E10 et E11 aux Vallades. Des tentatives de médiation ont été menées aussi bien de la part des habitants comme du bailleur social et du centre social et culturel mais n'ont pas réussies.

Le déplacement de la permanence de l'agent d'immeuble ainsi que de l'agence du bailleur (même si tous deux sont à proximité immédiate au Clos de l'Etang) a été semble-t-il préjudiciable à la tranquillité du quartier car il gênait par sa présence les auteurs de troubles. Rappelons, que le transfert de la permanence de l'agent d'immeuble est notamment dû à la répétition d'actes de vandalisme sur sa loge et de son isolement avec le reste de l'agence alors que les relations avec quelques locataires peuvent, verbalement jusqu'à présent, être violentes.

Il apparaît néanmoins opportun de réinstaller une présence institutionnelle sur le quartier afin de contrer le phénomène.

(2) Les feux de containers et de véhicules

En dehors des dégradations rencontrées au sein des entrées d'immeuble, on constate également des feux de containers et exceptionnellement de véhicules.

Le phénomène a fortement diminué en 2014 (6 feux) mais avait connu un pic important en 2013 avec 18 feux dont 15 à Rebenas.

(3) Un bras de fer entre « jeunes » et bailleur.

Il existe à Rebenas, par mesure de sécurité, un grillage séparant la Sorgue de la résidence. Or, celui-ci est régulièrement arraché. Le grillage était régulièrement changé à raison d'une moyenne de 3 fois par an et un coût par intervention de 1200 €. Le bailleur en 2014 a pris la décision radicale de le remplacer par un mur. Mais à ce jour il n'est toujours pas construit : les jeunes le détruisant dès la 1^{ère} étape de sa construction.

Autre exemple : en raison de la pression et menaces auprès de sa gestionnaire d'immeuble, Grand Delta Habitat a préféré mettre fin à ses permanences au sein des Vallades. Les rendez-vous avec la gestionnaire d'immeuble ont lieu à présent au siège du bailleur au Clos de l'Etang (à côté des Capucins).

c. Gendarmerie - Police Municipale / habitants : une relation de confiance à renforcer

Un trop grand nombre d'incivilités portant atteinte à la tranquillité publique restent malheureusement sans réponses. Cet état de fait contribue au **développement d'un sentiment d'impunité parmi les auteurs de troubles** qui sont finalement peu nombreux : un noyau dur d'une dizaine de jeunes adultes.

Parallèlement, se renforce **un sentiment d'incompréhension à l'encontre des forces de l'ordre, mais aussi du bailleur social** : « pourquoi n'interviennent-ils pas alors que l'on connaît les coupables ? ».

La raison réside notamment dans le fait que ces incivilités font rarement l'objet d'appels ou de témoignages en gendarmerie et encore plus rarement de dépôts de plaintes par les habitants.

Pourtant, 3 réunions avec des habitants de Rebenas et la gendarmerie, la police municipale mais aussi le bailleur social et le centre social et culturel ont été organisées en 2014. Le but était de faciliter les relations entre habitants et gendarmerie, de modifier les représentations

des uns envers les autres mais aussi de proposer une procédure efficace d'intervention pour lutter contre notamment l'occupation des halls-d'entrées.

Ce travail n'a pour le moment pas porté ses fruits. Sans aucun doute en raison de la crainte de représailles pour les habitants qui oseraient témoigner.

Cependant, bailleur social, gendarmerie, et police municipale sont actifs. A titre d'exemple, des contrôles d'identité auprès de ces jeunes ont pu être faits par la gendarmerie secondés par la police municipale. A la suite, le bailleur social a pu convoquer la famille des jeunes pour un rappel du respect des règles de vie en collectivité.

2. DONNEES QUANTITATIVES

a. Un quartier pauvre :

4 résidences de Grand Delta Habitat : Rebenas, les Vallades, Le Clos Saint Michel, Les Capucins.

1168 habitants (19 395 hab. I/S en 2012 : données INSEE) et 445 logements sociaux (I/S : 1148 LLS en 2014)

Soit seulement 6% de la population communale mais 39 % des logements sociaux de la commune.

Un quartier pauvre : **Revenu médian de 8400 €/habitant/an soit 700 €/mois/hab..**

Bien en dessous du seuil de pauvreté 11 200 €/habitant/an (correspondant à 60% du niveau de vie médian). A titre de comparaison, le revenu médian/habitant/an pour le Vaucluse (5è département le plus pauvre de France) est de 17 335€ (17 900€ pour la commune).

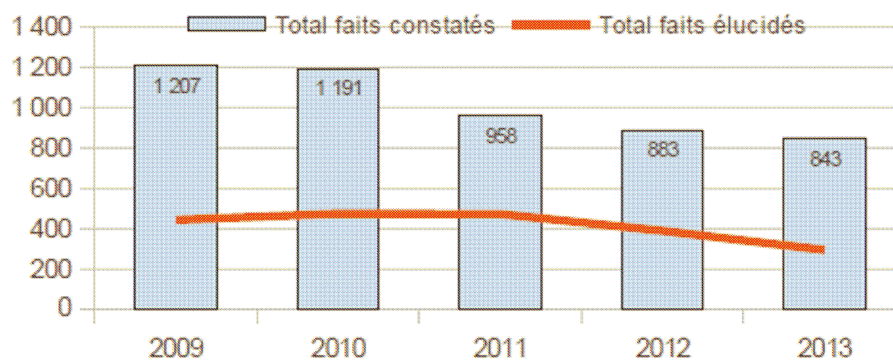
Résidence	Nombre logements	Nombre habitants
LES CAPUCINS	66	113 (10%)
LES VALLADES	127	329 (28%)
REBENAS	173	479 (41%)
CLOS SAINT MICHEL	79	247 (21%)
Total	445	1168 (100%)

Sources : données sociales Grand Delta Habitat 2014 (traitement DCS)

Rebenas regroupe presque la moitié (41%) des habitants du quartier prioritaire.

b. Une évolution favorable de la situation de la délinquance sur la commune

La délinquance (tous crimes et délits) sur la commune n'a cessé de diminuer depuis 2009 : une baisse de 30,16 % sur 4 ans (2013).



Commune de L'Isle sur la Sorgue : évolution de la délinquance depuis 2009
(source : groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, 2014)

c. Coût des dégradations sur le quartier prioritaire (données GDH 2015)

2011	2012	2013	2014
9 300€	13 500€	14 500€	12 000€

Source : Grand Delta Habitat (fiches de signalement + remontées agents de terrain)

Après une forte augmentation du coût des dégradations entre 2011 et 2013, on constate en 2014 une baisse de près de 20%.

Les dégradations sont fortement liées à l'occupation des halls d'entrées. Elles se caractérisent par le remplacement de vitres, portes, boîtes aux lettres mais aussi du grillage arraché qui protège le bord de Sorgue à Rebenas.

Incivilités	Regroupement + vandalisme					Suspensions trafics				Agressions agent (verbal)				dépôt de plainte		Commentaires	Evolution
	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2013	2014		
5	8	8	20	20	8	8	20	11	5	7	8	9	10	10		Incivilités générales : - Habitants subissant des agressions verbales - Regroupements - Economie souterraine - Vandalisme, dégradation sur matériel et bâti - Nuisances, incivilités - Agressions sur nos agents - Partenariat autorité - Bailleur - municipalité - GDH présence journalière	
0	2	2	2	3	0	6	5	0	0	2	2	1	3	1		- Constat général en baisse - Incivilités entre habitants - Actes isolés et peu prévisibles - Résidence fragile, périmètre néfaste - GDH présence journalière	
1	0	0	6	3	0	0	10	11	0	0	2	2	1	3		- GDH présence journalière - Incivilités en augmentation - Suspicion de trafic de drogue - Regroupement dans les parties communes - Incivilités entre habitants - A surveiller	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- Aucune nuisance - Tranquillité résidentielle	
6	10	10	30	24	8	14	26	22	5	9	12	12	14	16			


Augmentation
10s15

3. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
Une dynamique partenariale forte, fruit du CLSPD et de la GUSP : ▪ une cellule de veille tranquillité publique propre au quartier réunissant trimestriellement le bailleur social, la police municipale, le centre social, la direction cohésion sociale ▪ des fiches de signalement pour toutes dégradations ou actes d'incivilité collectées par le bailleur social. ▪ une visite de terrain bimensuelle avec le bailleur, le centre social et la commune (direction cohésion sociale) La participation des habitants à travers le dispositif des correspondants d'immeubles Le bailleur social et le centre social et culturel impliqués	Sentiment d'insécurité dû : ▪ au trafic de drogue. ▪ à l'occupation des halls d'entrées des immeubles. Un noyau dur de jeunes désœuvrés Une participation citoyenne qui touche ses limites dès lors qu'il faut témoigner ou déposer plainte par peur des représailles Un manque de présence institutionnelle « en pied d'immeuble » et régulière Une confiance défaillante entre forces de l'ordre (gendarmerie et police municipale) et habitants du quartier

IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
Un repérage efficace des incivilités Une meilleure analyse de la situation Une réponse partagée, rapide et adaptée à la situation repérée Diminuer voir supprimer les dégradations ainsi que le sentiment d'insécurité.	Aggravation de la situation par l'augmentation des actes d'incivilité Multiplication de bandes de jeunes désœuvrés Accentuation du sentiment d'insécurité et d'abandon parmi les habitants Défiance aggravée entre la population, les forces de l'ordre et au-delà l'ensemble des institutions

4. PISTES POUR L'ACTION

a. Repérer, réparer et prévenir les incivilités

(1) Généralisation d'une fiche de signalement :

Il s'agit d'une fiche d'observation et de repérage commune au bailleur, centre social et mairie. Elle permet de signaler, si besoin au quotidien, un fait d'incivilité et de le traiter rapidement. Les correspondants d'immeuble sont notamment invités à les renseigner et les transmettre au centre social.

L'information est centralisée par le bailleur social et alimente son observatoire.

(2) Visites bimensuelles du quartier :

Visites associant le bailleur social, le centre social, la commune et autant que possible des représentants des habitants : les correspondants d'immeuble et/ou conseil citoyen. Elles permettent de relever et de remédier plus rapidement aux dysfonctionnements constatés sur le terrain.

Elles permettent également d'aller à la rencontre des habitants.

(3) La « cellule de veille tranquillité publique » du quartier prioritaire

Instance qui réunit a minima le bailleur social, le centre social et culturel ainsi que la commune dont la police municipale. Elle se réunit une fois par trimestre. Elle traite, de manière collective, les questions relatives à la tranquillité publique du quartier.

Elle mesure et analyse les phénomènes observés sur la base des remontées de terrain (fiches de signalement, remontées agents et habitants, visites bimensuelles).

Elle décide des mesures les plus appropriées en fonction de l'analyse de la situation, telles que des mesures de prévention situationnelle :

- étude d'une pose de caméra
- éclairage des espaces pouvant favoriser les actes délinquants ou d'incivilité.
- pose de vitres dans les halls d'entrées pour gêner les occupants.

Ce groupe de travail territorial s'articule avec la cellule de coordination gendarmerie – mairie (en présence de M. le Maire) également trimestriel qui aborde les questions de sécurité relatives à l'ensemble de la commune.

b. Apporter des réponses individualisées aux situations des jeunes désœuvrés

(1) Maintenir le dispositif « tutorat jeunes » :

Ce dispositif mis en place en 2013 est porté par le **centre social et culturel la Cigarette en lien étroit avec la mission locale.**

Il vise à remobiliser des jeunes, de 16 à 25 ans, en rupture de projet à travers l'appui d'un tuteur expérimenté et bénévole.

Le tuteur volontaire accompagne le jeune en rupture. Il lui fait profiter de ses connaissances professionnelles et le cas échéant de son réseau. Il travaille avec lui sur **l'émergence d'un projet personnel, étape amont de l'intervention de la mission locale.** Ces jeunes qui ne se rendaient pas ou plus à la mission locale, vont pouvoir poursuivre leur parcours d'insertion sociale et professionnelle avec l'aide d'un conseiller.

Ce suivi personnalisé permettra de **déterminer les dispositifs les plus appropriés à la situation du jeune dans la construction de son parcours d'insertion.** La Mission Locale, en lien étroit avec le tuteur ainsi que le coordinateur du dispositif au sein du centre social mais aussi le cas échéant la prévention spécialisée (ADVSEA), pourra orienter le jeune vers les dispositifs suivants constitutifs d'étapes vers une insertion réussie :

- chantiers éducatifs et SCOPADO (chantiers prévention spécialisée)
- chantiers bénévoles,
- la garantie jeune,
- le service civique,
- le service volontaire européen ou international,
- ...

(2) Développer une offre de dispositifs facilement mobilisables sur la commune

Les dispositifs cités plus haut, ne sont pas nécessairement mobilisables facilement car la plupart du temps en nombre limité. Il convient de développer l'offre dans la mesure des possibilités locales.

Les services civiques peuvent être développés notamment avec le concours de la commune et des associations.

Les chantiers éducatifs et SCOPADO sont des outils mobilisés par la prévention spécialisée. Ils s'adressent à des jeunes en situation de désaffiliation sociale, de marginalisation ou en danger de s'y trouver (en rupture scolaire, sans qualification, sans activité professionnelle, sans projet...). **La commune mais aussi notamment Grand Delta Habitat peuvent proposer des travaux susceptibles de faire l'objet de tels chantiers.**

Une attention particulière doit être portée sur la possibilité de réaliser chantiers et missions en dehors de la commune.

(3) L'appui d'un coordonnateur-référent qualifié pour les situations difficiles :

Dans des situations plus difficiles, l'appui des tuteurs bénévoles touche leurs limites : jeunes absents, sans motivation, avec trop de problèmes personnels. L'appui d'un éducateur spécialisé est alors indispensable.

Il est proposé d'expérimenter leur accompagnement par un éducateur spécialisé (« éducateur de rue »). Il serait aussi le coordonnateur-référent de l'aide mobilisable en direction de ces jeunes les plus difficiles. Il serait porté par l'ADVSEA et dédié au quartier prioritaire.

c. Renforcer la relation de confiance entre habitants et institutions

(1) Les visites du quartier bimensuelles

Réalisées conjointement avec Grand Delta Habitat, le centre social et la ville, elles constituent un moment privilégié pour aller à la rencontre des habitants.

(2) Permanences de proximité

La tenue de permanences au sein du quartier à vocation à :

- renforcer le lien de proximité et donc de confiance avec la population,
- à gêner notamment l'occupation des halls d'escaliers (« occuper le terrain »)

Le local envisagé pour accueillir les permanences est la loge du gardien d'immeubles aux Vallades inoccupé actuellement depuis que ce dernier (en cours de remplacement à ce jour) tient ses permanences au Clos de l'Etang au sein de l'agence.

La Police Municipale ainsi que l'ADVSEA sont susceptibles de tenir des permanences à raison de 2 fois par semaine chacun.

En effet, concernant la police municipale, ses missions en matière de surveillance générale de la voie et des lieux publics s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité. La prévention et la proximité sont les axes de travail principaux qui visent à empêcher la commission d'infraction, en informant et en assurant une présence visible et dissuasive.

Le retour de la permanence du gardien d'immeuble paraît opportune mais doit évidemment tenir compte des conditions de sécurité pour l'agent.

E. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

La thématique « développement de l'activité économique et de l'emploi » constitue un des 3 piliers sur lesquels viennent s'appuyer les contrats de ville.

Par circulaire adressée aux préfets datée du 30 juillet 2014, le Premier ministre donne le contenu de ce pilier : « (...) 3. un « *pilier développement de l'activité économique et de l'emploi* », avec pour objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Les contrats de ville assureront la présence de pôle emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers prioritaires, et développeront le soutien à l'entrepreneuriat. Le dispositif des « *clubs jeunes ambition* », qui obtient des résultats probants sur plusieurs sites pilotes, sera étendu. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations, (...) ».

1. DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

a. L'absence de données chiffrées à l'échelle du quartier prioritaire

A ce jour, une des difficultés sur ce champ **est l'absence de données chiffrées et comparables disponibles à l'échelle du quartier prioritaire** afin de déterminer le niveau de difficultés qui y est rencontré. En effet, les données à l'échelle du quartier prioritaire ne sont pas encore disponibles.

C'est le cas de Pôle Emploi, mais aussi de l'INSEE. Les données transmises par le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) basées sur les IRIS (plus petit niveau géographique utilisé par l'INSEE) ne peuvent être exploitées. Le quartier prioritaire est trop distinct des IRIS existants.

Les données à l'échelle communale existent néanmoins, mais les chapitres étudiés par ailleurs nous ont démontré que la situation du quartier prioritaire (situation des familles monoparentales, pauvreté, etc.) ne pouvait être confondu avec la situation moyenne de la commune. Rappelons que la population du quartier prioritaire ne constitue que 6% de l'ensemble communal.

Il apparaît donc comme impératif, dès lors que des données fiables seront disponibles, d'évaluer statistiquement la situation de l'emploi sur le quartier prioritaire : taux d'activité par âge et par sexe, taux de chômage par sexe, indice de chômage par catégorie et par sexe (A,B,C), nombre d'actifs occupés par sexe, ... Autant de données déjà disponibles à l'échelle communale et intercommunale (« diagnostic territorial CGET », novembre 2014).

En conséquence, nous ne pouvons pas non plus mesurer comme le demande l'Etat les « écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence » dans l'optique de les diviser par deux d'ici la fin du contrat de ville, soit 2020.

Il semble également impératif, que ce travail d'analyse statistique soit prolongé d'un diagnostic partagé sur cette thématique : « (...), vous mobiliserez, dans le cadre du service public de l'emploi, l'ensemble des acteurs concernés afin d'élaborer **un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi des résidents des quartiers prioritaires, en lien avec la situation de l'emploi sur le territoire du contrat, et d'identifier les enjeux principaux de la stratégie d'action à mettre en œuvre.** » (circulaire 25/03/2015 interministérielle relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi (suites du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 et préparation des contrats de ville)).

Si le gouvernement confie aux préfets le soin de mobiliser le service public de l'emploi, il faut néanmoins **désigner localement un pilote** chargé de la coordination de ce diagnostic.

b. Une situation que l'on peut d'ores et déjà estimer comme difficile

Dans l'attente des données propres au territoire qui nous intéresse, nous nous appuyons sur les caractéristiques générales observées au plan national et sur la connaissance des acteurs locaux de la situation propre au quartier prioritaire. A ce titre, le rapport annuel 2014 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) nous informe qu'une première analyse des quartiers prioritaires issus de la réforme de la géographie prioritaire montre que **la situation de leurs populations est bien plus fragile que celle des habitants des anciennes ZUS. La précarité comme les difficultés liées à l'emploi y sont plus importantes.**

Alors que la situation des quartiers prioritaires serait plus dégradée que dans les anciennes ZUS, on peut relever les caractéristiques suivantes :

- **à niveau de diplôme égal, les taux de chômage y sont 2,5 fois plus importants dans les ZUS que dans le reste de la France**
- **près d'un jeune actif sur deux est sans emploi** : chez les jeunes actifs, le taux de chômage est de 42,1 % contre 22,6 % dans les ensembles urbains qui les abritent.
- **plus d'une femme sur deux est en dehors du marché du travail**

Au regard de cette concentration exceptionnelle de difficultés, les habitants des quartiers prioritaires, et notamment les jeunes, constituent un **public prioritaire des politiques de l'emploi.**

Par ailleurs, l'Etat (circulaire Premier ministre du 30 juillet 2014) précise que les nouveaux contrats de ville devront assurer pour ces quartiers **un niveau de services publics et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne.**

c. Le Service Public de l'Emploi Local : SPEL

(1) Le retour attendu de Pôle Emploi

Alors que L'Isle sur la Sorgue bénéficie d'une **présence permanente de la mission locale en centre-ville**, donc très accessible du quartier prioritaire, les demandeurs d'emplois doivent **se rendre à l'agence Pôle Emploi de Cavaillon**. Cet éloignement peut représenter un frein pour les demandeurs d'emploi ayant des problèmes de mobilité. Néanmoins, les habitants de la commune bénéficient évidemment de l'ensemble des services de Pôle Emploi.

Un retour de Pôle Emploi à L'Isle sur la Sorgue, 5^{ème} ville du département, bénéficiaire d'un quartier politique de la ville est donc attendu.

(2) Le point emploi de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Sud Vaucluse (M2E)

Avec le concours financier de la communauté de communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, la M2E propose ses services à L'Isle sur la Sorgue à travers le « point emploi ».

Les actifs du territoire (demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise) bénéficient d'un appui de premier niveau et d'une information généraliste pour leurs démarches liées à l'emploi, à l'insertion, à la formation, à la création d'activité et au recrutement. Pour cela, la M2E sud Vaucluse mobilise des moyens humains (un animateur), des moyens matériels (six postes informatiques) et la base documentaire de la Cité des métiers de Marseille et de PACA, dont elle est le « centre associé sud Vaucluse ».

En 2014 la M2E sud Vaucluse a accueilli via son point emploi 364 personnes et constaté 2124 passages.

(3) La Mission Locale du Luberon et des Monts de Vaucluse

La mission locale est implantée en centre-ville. L'antenne de L'Isle sur la Sorgue bénéficie de manière permanente de deux conseillères ainsi que d'une chargée d'accueil. L'équipe est appuyée par leur responsable qui partage d'autres fonctions sur tout le territoire de la mission locale (Sud Vaucluse). Un équipement informatique est mis à disposition du public. Depuis quelques mois, l'antenne de L'Isle accueille dans ses locaux une web radio « la radio des Sorgues » <http://www.radiodessorgues.com/> dont elle en est le porteur et qui bénéficie d'un animateur salarié de la mission locale et d'un service civique actuellement.

La mission locale, à défaut de pouvoir produire des chiffres sur le nouveau quartier prioritaire, a transmis des données relatives à l'ancien territoire CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) plus large que le quartier actuel.

Jeunes (16-25 ans) en accompagnement renforcé par la Mission Locale en 2014 :

Programmes	Nbre d'accompagnements renforcés et pourcentage (%)	
	Jeunes l'islois	Dont jeunes habitant le quartier CUCS
Accompagnement jeunes décrocheurs scolaires - ANI -	28	12 (43 %)
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale – CIVIS -	93	28 (30%)
Convention Rectorats - CR -	8	2 (25%)
Garantie Jeune	25	11 (44%)
Parrainage	20	12 (60%)
Programme Emploi d'Avenir	39	8 (21%)
Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi – PPAE -	82	12 (15%)
Total	295 *	85* (29%)

(*) Un jeune peut bénéficier simultanément de plusieurs programmes d'accompagnement

Source : Mission Locale, 2014

Il apparaît clairement que **pour les dispositifs d'accompagnements renforcés, les jeunes du quartier CUCS ont été particulièrement concernés.**

Notons néanmoins la proportion moindre de jeunes issus du quartier prioritaire observée dans les dispositifs suivants:

- Emploi d'avenir : 21 % de l'ensemble des jeunes bénéficiaires de ce dispositif. Ce chiffre, relativement faible au vu des précédents, **reflète la difficulté à la mise à l'emploi direct pour ces jeunes issus du quartier CUCS**
- « PPAE » Projet Personnalisé d'Accompagnement à l'Emploi (en co-traitance avec Pôle Emploi) : 15 % de l'ensemble des jeunes bénéficiaires de ce dispositif. Ce qui s'explique aisément car cet accompagnement est destiné à des jeunes qui sont inscrits à Pôle Emploi. **Or, peu de jeunes du quartier prioritaire ont travaillé suffisamment pour ouvrir des droits.**

A travers ce données, nous pouvons considérer que **les jeunes habitant le quartier prioritaire sont plus éloignés de l'emploi que le reste des jeunes** suivis par la mission locale.

d. Le développement d'activités économiques créatrices d'emplois pour les habitants du quartier

La dimension modeste du quartier prioritaire, sa vocation purement résidentielle, son insertion centrale dans le tissu urbain communal ne justifient pas un projet de développement d'activités économiques propre à ce quartier telle que la création de commerces de proximité^(x) ou encore l'installation et création d'entreprises en son sein.

Néanmoins, **les habitants du quartier ont démontré leur capacité à innover et entreprendre.** C'est actuellement le cas avec la création récente de l'association les 3 ECO qui avec le soutien du centre social, de l'association la Clef des Champs mais aussi de la commune ambitionne la création d'une recyclerie. Quelques habitants du quartier sont très impliqués dans ce projet, qui à ce jour relève encore du caritatif et de l'engagement citoyen, mais qui pourrait se révéler à fort potentiel et relever de l'économie sociale, solidaire et durable.

Des initiatives de ce type pouvant impacter l'emploi local doivent être soutenues.

De manière plus globale, **l'esprit d'entreprendre doit être encouragé et la création d'entreprise accompagnée plus qu'ailleurs.** Au plan national, les ZUS comptaient en 2013 deux fois plus de création d'entreprises que dans le reste du pays mais rencontraient aussi deux fois plus de défaillance. D'autre part, 80% des porteurs de projet issu des quartiers prioritaires ne seraient pas accompagnés par un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise.

Comment aider les entrepreneurs du quartier prioritaire à construire leurs projets, à financer, les développer et les faire durer ?

Sur le plan local nous pourrions nous appuyer sur l'expertise de la M2E sud Vaucluse qui intervient notamment auprès des bénéficiaires du RSA.

Nous pourrions nous appuyer également sur la plateforme d'initiative locale Initiative Cavare et Sorgues qui obtient des résultats en terme de création d'emplois durables très intéressants. Cette dernière intervient sur le territoire des communautés de communes Luberon Monts de Vaucluse (ville-centre : Cavaillon) et Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (ville-centre : L'Isle sur la Sorgue).

Outre son activité d'octroi de prêts d'honneur, Initiative Cavare et Sorgues est délégataire de la gestion du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création Reprise d'Entreprises) qui vise spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans, les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi.

^(x) D'ailleurs le quartier prioritaire dispose d'une supérette, d'une pharmacie mais aussi d'un cabinet médical. Ces trois activités ont d'autre part accepté de participer à la dynamique du conseil citoyen.

En 2014 l'association d'aide à la création d'entreprise annonce 45 entreprises financées, 110 emplois créés ou maintenus et un taux de pérennité à 3 ans de 92 %. Par ailleurs, 58% des entrepreneurs étaient demandeurs d'emploi.

e. Développer l'employabilité, lever les freins à l'emploi :

Le quartier prioritaire est dépendant de la dynamique de développement économique de son bassin d'emploi. Or, nous l'avons vu plus haut à travers l'exemple des jeunes suivis par la mission locale, les jeunes habitant le quartier prioritaire sont plus éloignés de l'emploi que le reste des jeunes suivis par la mission locale.

A l'instar de ce que fait déjà la mission locale, ce constat justifie **un accompagnement renforcé des demandeurs du quartier prioritaire afin de développer un parcours personnalisé visant à développer leur employabilité en rapport avec les besoins du bassin d'emploi**.

Ce parcours nécessitera la **mobilisation d'outils relevant de l'Insertion par l'Activité Economique – IAE** -, **peu présents sur la commune**, tels que des chantiers d'insertion.

La clause sociale dans les marchés publics de la commune pourra continuer à être mobilisée. Mais la commune ne peut imposer l'obligation d'embauche de demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire, ni même de L'Isle sur la Sorgue. Seule une coordination très étroite des acteurs intervenant dans la mise en application de la clause sociale peut produire un effet positif dans le recrutement de demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire. **En effet, le titulaire du marché doit pouvoir se voir proposer du personnel correspondant au besoin issu du quartier prioritaire, et à défaut issu de la commune.**

De même, la commune souhaite en tant qu'employeur **continuer à mobiliser les contrats en direction des l'islois en difficulté, plus particulièrement des habitants du quartier prioritaire**.

En 2014, 41 contrats aidés ont été signés par la commune. Tous ont été conclus à 35h00. 35 contrats aidés ont bénéficié à des l'islois dont 6 à des habitants du quartier prioritaire soit 17% des l'islois (à rapporter aux 6% que représente la population du quartier sur l'ensemble communal). Ces 6 contrats aidés qui ont bénéficié à des habitants du quartier prioritaire (4 habitants du Clos Saint Michel, 1 de Rebenas et 1 des Vallades) ont été occupés uniquement par des femmes dont 2 de moins de 26 ans :

Des facteurs sont régulièrement mis en avant par les acteurs de l'insertion professionnelle pour expliquer la difficulté à trouver un emploi. Les freins à l'emploi régulièrement cités sont **la mobilité** et **la maîtrise de la langue**.

A ces deux freins il faut rajouter la difficulté à trouver un **mode de garde adapté (type halte garderie)** en particulier quand on sait que 45% des familles du quartier prioritaire sont des familles monoparentales (cf. fiche thématique réussite éducative).

En effet, même si ce n'est pas rapide, trouver un mode de garde régulier (type crèche ou assistante maternelle) reste accessible sur la commune. Par contre, il est bien plus difficile de laisser son/ses enfant(s) à garder pour un besoin ponctuel tel qu'un entretien d'embauche ou des démarches administratives. Alors même que ces rendez-vous sont planifiés bien à l'avance, les crèches (mais aussi les assistantes maternelles) à ce jour ne sont pas capables d'accueillir ces demandes.

2. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
- Une mission locale présente et active auprès des jeunes du quartier prioritaire - Un projet de recyclerie porté par des habitants et appuyé par des partenaires associatifs et la commune - Volonté municipale de poursuivre : - o l'insertion de clauses sociales dans ses marchés publics - o la mobilisation de contrats aidés	- Un manque de données permettant de définir les caractéristiques de la situation de l'emploi dans le quartier - Un déficit de pilotage et de coordination de l'action publique locale en faveur de l'insertion professionnelle et la création d'emplois - Absence de stratégie - Une situation de l'emploi qui est estimée plus difficile qu'ailleurs notamment pour les jeunes, sur la base des caractéristiques nationales et de données de la mission locale - L'absence de pôle emploi - La difficulté à faire bénéficier les l'islois et encore plus les habitants du quartier prioritaire des opportunités suscitées par l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics - Difficulté à mobiliser les outils de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion,...) - Taux de mortalité des entreprises créées deux fois plus important dans les ZUS

IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
- une prise en compte efficace de la problématique des jeunes issus du quartier prioritaire - susciter des opportunités d'emploi afin d'alimenter un parcours cohérent vers l'insertion professionnelle	- une mobilisation insuffisante de moyens pourtant existants en direction des habitants du quartier prioritaire - une action publique, par manque de concertation, insuffisamment efficace

3. PISTES POUR L'ACTION

a. Une meilleure connaissance partagée en vue de la définition d'une stratégie

Meilleure connaissance partagée de la situation de l'emploi sur le quartier prioritaire :
Ce qui implique l'obtention de données exploitables mais aussi de définir le pilote de ce travail qui devrait a priori relever du service public de l'emploi

Définition d'une stratégie visant à mettre en adéquation la demande avec les besoins du bassin d'emploi

b. Construire des parcours d'insertion professionnelle

Mobiliser dans la construction de parcours d'insertion professionnelle les opportunités qui découleraient notamment de :

- l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics,
- l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, ...)
- la mobilisation de contrats aidés, en particulier de la commune

En parallèle, lever les freins à l'emploi les plus fréquemment rencontrés :

- a. maîtrise de la langue,
- b. mobilité
- c. garde d'enfants

Il conviendra, de s'assurer de mobiliser prioritairement le droit commun.

Renforcer la présence de Pôle Emploi

c. favoriser la création d'emplois

Favoriser la création d'emplois par l'accompagnement à la création d'entreprises, le soutien de projets tels que la recyclerie

F. SANTE

« Les questions des inégalités de santé se posent d'abord au plan social : en France, pour la période 1991-1999, à 35 ans, les hommes cadres supérieurs ont une espérance de vie de 46 ans, soit 7 ans de plus que les ouvriers. Ces écarts se sont accrus, ils étaient de 6 ans pour la période 1976-1984 ». (source : – Agence Régionale de la Santé - ARS -)

1. DONNEES QUALITATIVES

Plus encore que dans le domaine de l'emploi, ce champ souffre du manque de disponibilités de données exploitables.

Le document, succinct, transmis par l'ARS ne permet pas d'aider à analyser la situation sanitaire de la commune et encore moins du quartier prioritaire.

Les données fournies par MSA nous permettent seulement de constater que :

- 8 % du total des assurés maladie (125 sur 1500) MSA l'islois habitent le quartier prioritaire
- 13 % des foyers du quartier prioritaire relèvent du régime de santé agricole soit une surreprésentation du régime agricole dans ce quartier par rapport au reste de la commune.

Par conséquent, même si nous disposions des données plus précises la faible proportion des allocataires MSA sur l'ensemble de la population concernée nous inviterait à rester très prudent quant aux analyses que nous pourrions en tirer.

Pour les mêmes raisons que sur le champ de l'emploi, les données transmises par l'Etat via le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) basées sur les IRIS (plus petit niveau géographique utilisé par l'INSEE) ne peuvent être exploitées. Le quartier prioritaire est trop distinct des IRIS existants.

Nous remarquerons cependant, que la part des bénéficiaires CMU-C (Couverture Maladie Universelle – Complémentaire) de l'IRIS « la ville » correspondant au centre-ville (l'intra-muros) est bien plus importante que sur le reste de la commune notamment en ce qui concerne les femmes : 17,9% contre 6,7% pour la commune. Encore une fois, cette donnée confirme que le centre-ville est, même s'il n'a pas pu être reconnu comme prioritaire par l'Etat, l'autre quartier pauvre de la commune.

Ce déficit de données pose également un problème dans la définition d'objectifs quantifiables à atteindre et donc d'évaluation de l'efficacité des mesures qui seront prises. Il apparaît donc nécessaire de disposer de données exploitables dans un avenir proche.

Nous nous appuierons donc essentiellement sur les travaux et échanges que nous avons pu avoir avec les acteurs de terrain (Mutualité Sociale Agricole, centre social,

Centre Médico-Social, Centre Communal d'Action Sociale, L'Etape 84 (prévention addiction), professionnels de la santé d'ailleurs présents au sein du conseil citoyen (pharmacie et cabinet de médecine générale) et habitants.

Il en ressort plusieurs éléments :

- un quartier certes pauvre mais qui n'a a priori pas de difficultés particulières à accéder à la médecine générale ou à la pharmacie. Il n'en est peut-être pas de même pour l'accès aux spécialistes.
- Le cabinet médical a mis en avant la faible isolation phonique et thermique des logements sociaux (cf. fiche habitat et cadre de vie) et ses conséquences sur le plan de la santé : nuisances sonores et irritabilité ; moisissures, allergies et ses conséquences.
- La perte de repères quant à une alimentation saine, qui se doit d'être bon marché
- Une banalisation de la consommation du cannabis
- La question des addictions de manière générale : sucre, drogues « douces », écrans,...
- La compréhension de l'information, des dispositifs et la maîtrise de l'information dématérialisée

Il est à signaler le constat fait par le CAMSP Sud Vaucluse (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), dépendant du Centre hospitalier Henri Duffaut d'Avignon, qui traite les enfants de 0 à 6 ans en situation d'handicap. Le siège du CAMSP Sud Vaucluse est à L'Isle sur la Sorgue. Celui-ci a en effet repéré parmi les enfants suivis une surreprésentation d'enfants porteurs de handicap dans le secteur de l'école maternelle des Vallades.

Parmi les 90 enfants suivis par le CAMSP sur le Sud Vaucluse, 11 sont domiciliés à L'Isle sur la sorgue dont 5 relèvent du secteur de l'école des Vallades. « Les problématiques sont assez variables, mais on retrouve souvent des difficultés éducatives avec des troubles cognitifs d'origine multifactorielle. ». Et de proposer, outre un travail sur les Temps d'Activité Périscolaires (cf. fiche réussite éducative), des campagnes d'information des parents autour de l'alimentation, de l'exposition aux écrans, de l'utilisation du youpala, etc.

2. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
Des acteurs disposant d'une expertise importante dans leur domaine : - centre social (cuisine semi-professionnelle, jardins familiaux,...), MSA (kit pédagogique fruits et légumes, ...), restauration scolaire (1100 repas quotidiens) par exemple pour ce qui concerne l'alimentation - L'étape 84, ADVSEA, secteur petite enfance/pôle parentalité : prévention des addictions	- Un manque de données permettant de définir les caractéristiques de la situation sanitaire du quartier prioritaire ainsi que des objectifs chiffrés - L'absence de stratégie - Une thématique vierge, à construire, absente jusqu'à présent dans la politique de la ville - Des partenariats à créer - Un déficit de relais au niveau local des dispositifs et journées nationales de droit commun (M'T dents, dépistage cancer,...)
IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
Une dynamique partenariale autour de la prévention santé Une action concertée des acteurs pour une plus grande efficacité	Des actions inefficaces par manque de concertation Une dynamique qui s'essouffle

3. PISTES POUR L'ACTION

Enfants, notamment les plus jeunes, et leurs parents sont les cibles prioritaires de ces axes.

a. Une meilleure connaissance partagée de la situation sanitaire sur le quartier prioritaire afin de définir une stratégie :

Ce qui implique l'obtention de données exploitables. A ce titre, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Centre-Médico Social (CMS) de L'Isle sur la Sorgue sera d'une grande aide. En effet, la PMI peut être en mesure de fournir une analyse de la situation issue des bilans de santé effectués en école maternelle. Les données mobilisées pourraient concerner les dépistages visuels et auditifs, le développement psychomoteur et le développement du langage, le statut vaccinal et les données biométriques des enfants.

b. Accéder à une bonne alimentation, économiquement accessible

Sont à favoriser les actions visant à (re)donner des repères pour une alimentation saine et équilibrée, mais aussi bon marché.

Pour pouvoir quantifier les effets, il faudra obtenir des données propres au quartier prioritaire quand elles seront disponibles.

(1) Eduquer à mieux manger, à bon marché

La petite enfance est un âge où les parents s'interrogent beaucoup sur l'alimentation de leur enfant. Les professionnels sont régulièrement sollicités sur ces questions. Des actions menées avec le secteur petite enfance et les acteurs du pôle parentalité sont à privilégier pour sensibiliser les parents aux bons réflexes à avoir.

Des actions pourront être menées en lien **avec l'école : temps scolaires et périscolaires** :

- Les Temps d'Activités Périscolaires **-TAP-** (cf. réussite éducative) constituent là encore une opportunité.
- **La restauration collective** pourra jouer un rôle important (1100 repas quotidiens).

En dehors de ces temps, le centre social et culturel agit beaucoup et de longue date sur le thème de l'alimentation et la santé en direction des familles. **Sa cuisine semi-professionnelle constitue un véritable atout.**

(2) L'accès à des fruits et légumes de saisons et locaux

Consommer de manière économiquement accessible passe par l'accès à des fruits et légumes de saisons et locaux mais aussi par éviter le gaspillage

A cet effet, il pourra être mis à profit notamment :

- **Le kit pédagogique « au fil des saisons, voyage au pays des fruits et légumes »** coédité par la chambre d'agriculture, l'association granjo escola et la MSA.
- **Le lycée d'enseignement professionnel agricole public** La Ricarde et le **magasin de producteurs** (La Banaste)
- **Les jardins familiaux** animés et gérés par le centre social
- L'installation du **marché des producteurs du lundi au sein du quartier prioritaire** : depuis mai 2015 la commune a choisi d'installer ce marché qui se tient de mai à septembre **sur le parking de la salle des fêtes**

Les actions suivantes pourraient être menées :

- **La lutte contre le gaspillage** : que ce soit éviter le gaspillage à la maison ou profiter de fruits et légumes peu vendables car non calibrés (les « gueules-cassées » par exemple), des actions peuvent être envisagées dans ce domaine
- L'étude de faisabilité de la valorisation du dispositif européen « **un fruit pour la récré** »
- Les semaines thématiques comme la « **fraich attitude** »
- L'organisation d'une « **journée santé** » **auprès des écoles**
- ...

c. Prévenir les addictions

Cette préoccupation concerne les parents d'enfants de tous âges et revêt des formes très différentes : alimentation, écrans, alcools et stupéfiants, jeu, etc.

Toutefois, pour assurer un impact le plus fort possible, il conviendra de travailler auprès des plus jeunes et de leurs parents. Une attention particulière sera portée, en fonction de la thématique, en direction de la petite enfance et de l'école primaire.

Pour pouvoir quantifier les effets, il faudra obtenir des données propres au quartier prioritaire quand elles seront disponibles.

G. ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION

1. DONNEES QUALITATIVES

- *Résultats d'interviews de spécialistes qui apportent des éléments de réponses aux questions posées et complètent les données quantitatives ci-dessous*
- *Expressions d'acteurs, extraits de conclusions d'enquêtes qui dégagent des tendances, évolutions*

a. Un territoire riche de services, équipements et dispositifs publics

Le travail d'état des lieux réalisé dans le cadre notamment du contrat enfance jeunesse ou encore le CLSPD fait apparaître que la **commune est riche de dispositifs, équipements et services publics**.

Le travail mené cette fois au sein des thématiques abordées dans le cadre du contrat de ville fait apparaître aussi que **le quartier prioritaire bénéficie globalement d'un haut niveau de services publics, soit au sein même du quartier ou alors à proximité immédiate** (cf. réussite éducative, habitat et cadre de vie).

Les services présents sur le quartier prioritaire (centre social, maison du département, CMS, CCAS, pôle parentalité) ont par ailleurs une vocation à minima communale. Cette caractéristique implique, afin de pouvoir bénéficier du service, que des habitants d'autres quartiers voire d'autres communes deviennent aussi usagers du quartier prioritaire. C'est aussi une manière de contribuer à modifier les représentations (par ailleurs persistantes : cf. habitat et cadre de vie) sur ce territoire.

Concernant l'accès physique aux services publics, même s'il existe des problèmes de mobilité lié à l'accès à un emploi ou une formation (échelle du bassin d'emploi qui dépasse largement les limites administratives de la commune), il n'en demeure pas moins que **l'on ne peut pas parler d'enclavement ou d'isolement géographique pour le quartier prioritaire**.

b. Mieux communiquer sur l'existant

Aussi, la question principale à L'Isle sur la Sorgue et pour son quartier prioritaire est de **faciliter la lecture de ce qui existe déjà** sur la commune afin que le citoyen sache où s'orienter en fonction de ses besoins. **Il convient donc de mieux communiquer en direction des habitants mais aussi des professionnels relais de l'information (agents d'accueil en particulier) auprès des habitants**.

En direction des habitants :

A ce titre, les moyens de communication mis en œuvre doivent permettre de synthétiser l'information (par thématique, lieux) et s'adapter au public qui est visé.

La plaquette SELF (Santé Education Loisirs Famille) illustre bien le souci de la commune et de ses partenaires (dans ce cas : ADVSEA, CMS, ALOTRA, éducation nationale) de créer un support de communication adapté aux enfants (CM2 et 6^{ème}). L'idée étant aussi, par l'intermédiaire des enfants et de l'école, d'informer les parents.

Plaquette SELF 2015 distribuée à tous les CM2 de la commune
(plaquette 2014 distribuée à tous les CM2 et 6^{ème} de la commune)



Par l'intermédiaire des professionnels

Outre les outils de communication classiques (plaquettes, site Internet, signalétique, etc.) il convient aussi de s'appuyer sur les agents d'accueil des services aux publics à travers le RSP : Réseau des Services aux Publics.

Ce réseau, ouvert à tous les acteurs du territoire communal accueillant du public (collectivités, institutions et associations), créé par la commune en 2010 se réunit trimestriellement. Il vise à faciliter la transmission d'informations entre les agents d'accueil des services aux publics pour échanger sur les missions et l'actualité de chacun mais aussi pour faire un éclaircage sur un thème choisi préalablement. Le RSP est animé par la mairie.

Le RSP est accueilli à tour de rôle dans un des services aux publics présents sur la commune afin que chacun puisse connaître le lieu sur lequel il peut être amené à orienter un usager.

A titre d'illustration, les trois dernières rencontres :

- décembre 2014 : à la Maison Du Département (MDD), sur le thème « espaces Internet et multimédias présents sur la commune », avec visite de l'espace multimédia de la MDD ainsi que la distribution d'un tableau récapitulant l'existant sur la commune (après enquête de la mairie)
- mars 2015 : au centre social et culturel la Cigarette, « l'accès à la justice », avec l'intervention du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) et du conciliateur de justice (tous deux tiennent une permanence à la Maison du Département)
- juin 2015 : au pôle parentalité, « Le pôle parentalité : à quoi ça sert, qui fait quoi ? »

c. Maintenir et mieux faire où il existe des besoins

Maintenir :

A ce titre, il convient de maintenir les dispositifs et permanences soutenues dans l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale et qui font la preuve de leur utilité.

C'est le cas :

- De l'atelier maîtrise de la langue française du Centre Social et Culturel La Cigarette.
- du PADE : Point d'Accès aux Droits des Etrangers porté par l'association ANPEP
- de l'AMAV : Association de Médiation et Aide aux Victimes qui tient des permanences à la Maison du Département mais aussi à la brigade de gendarmerie de L'Isle sur la Sorgue
- du CIDFF : Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles qui tient des permanences juridiques au sein du pôle parentalité et la Maison du Département

Mieux faire où il existe des besoins :

Les travaux thématiques ont mis en évidence deux nécessités :

- La scolarisation précoce des 2-3 ans à l'école maternelle des Vallades
- Une présence accrue de Pôle Emploi en faveur du quartier prioritaire

Par ailleurs, et de manière générale, il apparaît important de maîtriser l'information dématérialisée. De plus en plus de services sont proposés sur Internet : les téléservices. C'est notamment le cas d'administrations qui ne sont pas présentes à demeure sur la commune telles que la CPAM, la CAF ou encore une fois Pôle Emploi.

A L'Isle sur la Sorgue CPAM et CAF, en complément de leurs permanences à la maison du département et au CMS, proposent aussi une borne informatique pour leurs bénéficiaires. Mais encore faut-il maîtriser ces outils.

Or, dans ce domaine, la maison du département bénéficie d'une salle informatique équipée de 10 postes et d'un animateur qualifié. L'accès à cet espace est gratuit, en accès libre ou dans le cadre d'ateliers thématiques tel que l'initiation à l'informatique.

Cet espace informatique n'est pas le seul sur la commune. En effet d'autres lieux existent tels que ceux du centre social, point emploi, Point Information Jeunesse,.... Mais il est le seul à proposer un accueil généraliste (non spécifique à un champ d'intervention et/ou un public exclusif) et un accompagnement d'un animateur qualifié dédié uniquement à cette fonction.

Cet espace, en réseau avec les autres espaces existants, peut renforcer son rôle dans l'aide à la **maîtrise des nouvelles technologies en vue d'accéder plus facilement à ses droits.**

2. ANALYSE

FORCES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU	FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS A VIS DE L'ENJEU
Un territoire communal bien doté en services publics Un quartier prioritaire géographiquement proche de ces derniers Une partie de ces services, à dimension sociale et juridique (permanences maison du département) notamment, implantés au sein du quartier prioritaire. Un réseau constitué d'agents d'accueil depuis 2010 : le Réseau des Services aux Publics – RSP - Des dispositifs qui tiennent compte des personnes les plus vulnérables : - permanences spécialisées : droit des étrangers, aide aux victimes, ... - ateliers de maîtrise de la langue française - L'existence d'espaces multimédias sur la commune et en premier lieu celui de la maison du département	Un manque de lisibilité de l'offre proposée aux habitants La difficulté, malgré ce qui existe déjà, à accéder à ses services pour ceux qui maîtrisent mal la langue française et/ou l'informatique
IMPACTS POSITIFS ATTENDUS	IMPACTS NEGATIFS PROBABLES
Un égal accès aux droits	La non mobilisation des droits pour les personnes les plus vulnérables

3. PISTES POUR L'ACTION

a. Améliorer la lisibilité de l'existant :

Des outils de communication (papier, site Internet, web radio) pourront être proposés pour donner un éclairage sur les services accessibles au sein de la commune :

- ils pourront s'organiser autour de thématiques choisies : l'emploi, la santé, la justice, la petite enfance, etc.
- ils devront s'adapter au public visé
- et être facilement utilisables (pratiques) par les membres du RSP (Réseau des Services aux Publics)

b. Soutenir les services permettant de lever les freins à un égal accès aux droits :

Une attention particulière doit être portée aux dispositifs qui s'adressent aux personnes dont l'accès à leurs droits est le plus difficile :

- l'AMAV : aide aux victimes,
- PADE : droit des étrangers,
- CIDFF : droit des femmes et de la famille
- Soutien à la maîtrise de la langue française
- ...

c. Faciliter la maîtrise suffisante de l'outil informatique en vue d'accéder aux services à distance :

Un certain nombre de services sont accessibles à distance (mise à jour de sa carte vitale, demande d'attestation, ...), **et le seront de plus en plus.**

Encore faut-il pouvoir avoir accès à l'outil informatique et savoir l'utiliser.

C'est pourquoi il convient d'apporter une attention particulière aux habitants du quartier prioritaire ne disposant pas de l'outil informatique et/ou d'Internet et surtout ne maîtrisant pas ou insuffisamment ce moyen de communication.

L'espace multimédia de la maison du département, aux côtés d'autres acteurs intervenant également sur ce champ (ateliers informatique du centre social par exemple) est amené à jouer un rôle plus important dans la maîtrise de l'outil informatique auprès de ces personnes au travers de ces ateliers d'initiation généraliste mais qui peuvent aussi être tournés vers l'apprentissage de l'utilisation d'un site Internet (ou application) d'un opérateur public.

III. LA STRATEGIE : OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

I. LUTTER CONTRE LE DETERMINISME SOCIAL

REUSSITE EDUCATIVE / SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE

1. ADAPTER LES SERVICES AUX PUBLICS AUX BESOINS DES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE
2. SPORT ET CULTURE OUTILS DE LA REUSSITE EDUCATIVE
3. SOUTENIR LES ENFANTS, ET LEURS PARENTS, LES PLUS EN DIFFICULTE
4. FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LE PARCOURS EDUCATIF DE L'ENFANT

II. AMELIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'HABITAT AU SEIN DU QUARTIER PRIORITAIRE

HABITAT ET CADRE DE VIE

1. FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE
2. AMELIORER LE CADRE DE VIE
3. LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE
4. UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT VISANT LA MIXITE SOCIALE

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

5. REPERER, REPARER ET PREVENIR LES INCIVILITES
6. APPORTER DES REPONSES INDIVIDUALISEES AUX SITUATIONS DES JEUNES DESCEUVRES
7. RENFORCER LA RELATION DE CONFIANCE ENTRE HABITANTS ET INSTITUTIONS

III. AGIR EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

1. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE PARTAGEE DE LA SITUATION DE L'EMPLOI EN VUE DE LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE
2. SE Doter d'outils permettant de construire un parcours d'insertion professionnelle
3. FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS

IV. AGIR CONTRE LES INEGALITES DE SANTE

SANTE

1. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE PARTAGEE DE LA SITUATION SANITAIRE EN VUE DE LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE
2. ACCEDER A UNE BONNE ALIMENTATION, ECONOMIQUEMENT ACCESSIBLE
3. PREVENIR LES ADDICTIONS

V. FACILITER L'ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION

ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION

1. AMELIORER LA LISIBILITE DE L'EXISTANT
2. LEVER LES FREINS A UN EGAL ACCES AUX DROITS
3. DEVELOPPER LA MAITRISE DE L'OUTIL INFORMATIQUE ET D'INTERNET

OBJECTIF STRATEGIQUE :
I. LUTTER CONTRE LE DETERMINISME SOCIAL

REUSSITE EDUCATIVE / SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE

ADAPTER LES SERVICES AUX PUBLICS AUX BESOINS DES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE

Un environnement social et culturel défavorisé
 L'origine sociale impacte fortement les performances de l'élève (données nationales)
 Des services aux publics (crèche, centre de loisirs, école de musique, ,...) peu fréquentés par les familles du quartier prioritaire ou qui peuvent l'être encore plus (Temps Activités Périscolaires)

Poursuivre les efforts entrepris dans les crèches pour développer de l'accueil occasionnel
 Permettre la scolarisation des 2-3 ans à l'école maternelle des Vallades
 Développer une offre d'animation adaptée aux besoins des familles concernées
 Proposer quand elle n'existe pas encore (école de musique,...) une tarification intégrant le niveau de ressources des familles (Quotient Familial)

ts et parents

hune, éducation nationale, associations

opérationnel n°2 : SPORT ET CULTURE OUTILS DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Un environnement social et culturel défavorisé
L'origine sociale impacte fortement sur les performances de l'élève (données nationales)
De nombreux équipements, dispositifs et compétences dans ces domaines

Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle / un parcours d'éducation physique et sportive de la petite enfance (Maison petite enfance, pôle parentalité, crèches,...) à l'adolescence (collège, accueil jeunes,...)
Proposer des activités adaptées aux publics ciblés s'inscrivant dans ce parcours éducatif (orchestre à l'école, théâtre pour tous, sports de nature,...)
Mobiliser les TAP (Temps Activités Périscolaires) comme espace privilégié de découverte

ts et parents

hune, éducation nationale, associations

Thème n°3 : SOUTENIR LES ENFANTS, ET LEURS PARENTS, LES PLUS EN DIFFICULTE

Un environnement social et culturel défavorisé
L'origine sociale impacte fortement sur les performances de l'élève (données nationales)
Quasiment une famille sur 2 en situation de mono parentalité
Absentéisme scolaire plus important

Mettre en place des initiatives visant à soutenir ceux qui connaissent le plus de difficultés
CLAS (Contrats Locaux Accompagnement à la Scolarité)
Point Ecoute Jeunes et Parents
Mesures de responsabilisation (collèges)
...

Travailler avec les parents

Travailler avec la commune, éducation nationale, associations

: FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LE PARCOURS EDUCATIF DE L'ENFANT

Crise de confiance réciproque parents/institutions
Quasiment une famille sur 2 en situation de mono parentalité

maintenir toute initiative facilitant l'implication des parents :
- mieux les connaître (travail de proximité)
- les mettre en confiance avec les institutions en s'appuyant sur l'existant (LAEP Maison Petite Enfance : 0-4 ans)
- les accompagner au-delà de la période de la petite enfance et notamment dans leur relation avec l'école
construire un parcours du parent s'impliquant dans le parcours éducatif de l'enfant
...

ts et parents

hune, éducation nationale, associations

OBJECTIF STRATEGIQUE : DURABLEMENT LES CONDITIONS D'HABITAT AU SEIN DU QUARTIER PRIORITAIRE
--

HABITAT ET CADRE DE VIE

Objectif opérationnel n°1: FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE
Une participation des habitants qui existe déjà mais qui reste fragile Une relation habitants/institutions à conforter Pas d'amélioration durable sans implication des habitants-usagers
Correspondants d'immeuble : conforter le dispositif en sécurisant le financement de l'animation Conseil Citoyen : assurer les moyens nécessaires à son fonctionnement, créer un fonds de participation des habitants Renforcer le dialogue bailleur social / habitants
ants-usagers
e social et culturel la Cigarette, Grand Delta habitat, Commune

Objectif opérationnel n°2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE

Un cadre de vie agréable ...
Mais qui peut se dégrader très rapidement en cas de manque de vigilance

Entretien des espaces verts : marché réservé (travailleurs handicapés) porté par la commune
Des effectifs du bailleur social à la hauteur des besoins : maintien a minima des moyens humains existants
Entretien des extérieurs : partage et coordination de la réalisation des tâches entre Grand Delta habitat et commune
Sensibiliser à la gestion des déchets et des encombrants
Appuyer des projets tels que celui de la recyclerie (les 3 ECO)
Bords de Sorgue : aménagement et sensibilisation au milieu naturel
Sécuriser les trottoirs des avenues Marius Jouveau et Napoléon Bonaparte
Maintenir le dispositif traitement des véhicules épaves et en stationnement abusif

ants-usagers

l Delta habitat, Commune, communauté de communes

ectif opérationnel n°3: LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Un quartier pauvre
Des locataires se plaignant de problèmes techniques inhérents à l'ancienneté du bâti
Une performance énergétique des logements à améliorer
Une mauvaise image des résidences auprès des l'islois

Rénovation énergétique des logements
Aider les locataires à maîtriser leur consommation : actions de sensibilisation, ecodiagnosics individuels et accompagnement dans les bons gestes, ateliers d'auto-réhabilitation accompagnée

ants-usagers

I Delta Habitat, Commune, communauté de communes, Compagnons bâtisseurs, AERE,...

opérationnel n°4: UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT VISANT LA MIXITE SOCIALE

Le quartier prioritaire : 40% des logements sociaux de la commune
Un quartier très peu attractif
Concentration de la pauvreté

Améliorer le cadre bâti et environnemental (objectifs opérationnels précédents) pour améliorer l'attractivité du quartier
Agir parallèlement sur la politique de peuplement afin de ne pas concentrer les difficultés sur ce micro-territoire
Poursuivre la politique de création de logements sociaux sur la commune

ants-usagers

Delta Habitat, Commune et autres réservataires d'attribution de logements sociaux

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

if opérationnel n°5: REPERER, REPARER ET PREVENIR LES INCIVILITES
--

Dégradations importantes dans les parties communes Un quartier avec une mauvaise réputation
--

Repérer les dégradations pour les traiter rapidement : fiche de signalement, visites bi-mensuelles de quartier Rencontres régulières de coordination : « cellule de veille tranquillité publique »

ants-usagers

I Delta habitat, Commune, centre social

APPORTER DES REPONSES INDIVIDUALISEES AUX SITUATIONS DES JEUNES DESŒUVRES	
Un noyau dur de jeunes désœuvrés Des occupation de halls d'immeuble difficilement répréhensibles Risque de développement d'un sentiment d'impunité chez ces jeunes et en parallèle d'abandon chez les habitants Des résultats encourageants du dispositif partenarial « tutorat jeunes »	
Maintenir le dispositif « tutorat jeunes » porté par le centre social Développer une offre de dispositifs facilement mobilisables en vue de construire un parcours vers l'insertion sociale: chantiers éducatifs et SCOPADO, services civiques, ... L'appui d'un coordonnateur-référent qualifié (éducateur spécialisé) pour les situations difficiles	
es désœuvrés	
e social, Mission locale, ADVSEA, Commune, Grand Delta habitat	

l n°7: **RENFORCER LA RELATION DE CONFIANCE ENTRE HABITANTS ET INSTITUTIONS**

Une participation citoyenne qui touche ses limites dès lors qu'il faut témoigner ou déposer plainte par peur des représailles

Un manque de présence institutionnelle en « pied d'immeuble » et régulière

Une confiance défaillante entre forces de l'ordre et habitants du quartier

Aller à la rencontre des habitants : visites du quartier bi-mensuelles

Tenir des permanences en pied d'immeuble : police municipale (police de proximité), ADVSEA

...

nts-usagers, jeunes désœuvrés,

hune, ADVSEA, Grand Delta Habitat, centre social

OBJECTIF STRATEGIQUE : DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI
--

MEILLEURE CONNAISSANCE PARTAGEE DE LA SITUATION DE L'EMPLOI EN VUE DE LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE
Un manque de données exploitables à ce jour à l'échelle du quartier prioritaire Un déficit de pilotage et de coordination de l'action publique locale en faveur de l'insertion professionnelle L'absence de stratégie
Définir un pilote qui va animer le travail de diagnostic partagé propre au quartier prioritaire Définir une stratégie visant à mettre en adéquation demande d'emploi du quartier, notamment des jeunes, avec les besoins à l'échelle du bassin d'emploi
Indicateurs d'emplois, notamment les jeunes
Service public de l'emploi

BOTER D'OUTILS PERMETTANT DE CONSTRUIRE UN PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Une situation de l'emploi qui est estimée plus difficile qu'ailleurs notamment chez les jeunes
Difficulté à mobiliser les outils de l'insertion par l'activité économique
La difficulté à faire bénéficier les l'islois et encore plus les habitants du quartier prioritaire des opportunités suscitées par l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics
L'absence de pôle emploi à L'Isle sur la Sorgue

les freins périphériques à la recherche d'emploi :
maîtrise de la langue
mobilité
garde d'enfants

ser et optimiser les opportunités qui découleraient notamment de :
l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics
l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, ...)
la mobilisation de contrats aidés, en particulier de la commune

rcer la présence de Pôle Emploi

ndeurs d'emplois, notamment les jeunes

ce public de l'emploi, commune, communauté de communes, associations

Objectif opérationnel n°3: FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS
Un potentiel de porteurs de projets existant sur le quartier prioritaire Un taux de défaillance des entreprises créées plus important dans les ZUS Un besoin d'accompagnement à la création d'entreprises plus important
favoriser la création d'emplois par <u>l'accompagnement renforcé</u> : des créateurs d'entreprises de projets tels que la recyclerie les 3 ECO
porteurs d'emplois, notamment les jeunes
Service Cavare et Sorgue, Service public de l'emploi, communauté de communes, commune, associations

OBJECTIF STRATEGIQUE :
IV. AGIR CONTRE LES INEGALITES DE SANTE

SANTE

MEILLEURE CONNAISSANCE PARTAGEE DE LA SITUATION SANITAIRE EN VUE DE LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE

Un manque de données exploitables à l'échelle du quartier prioritaire
 L'absence de stratégie

Définir un pilote qui va animer le travail de diagnostic partagé propre au quartier prioritaire
 Définir une stratégie

ants, notamment enfants et parents

ce Régionale de la Santé, Commune, Centre Médico Social

Thème n°2 : ACCEDER A UNE BONNE ALIMENTATION, ECONOMIQUEMENT ACCESSIBLE

Un territoire socialement défavorisé
Un savoir-faire local dans ce domaine ,
Un accès aisé à des produits locaux et de saison

Actions de sensibilisation auprès des publics petite enfance
Actions de sensibilisation auprès des primaires notamment dans le cadre des TAP et de la restauration scolaire
Relayer les initiatives nationales sur le plan local (fraich attitude,...)
Lutter contre le gaspillage

ts et leurs parents

hune, Centre Social, éducation nationale

Objectif opérationnel n°3 : PREVENIR LES ADDICTIONS
Un territoire socialement défavorisé Une préoccupation partagée par de nombreux professionnels car qui touche tous les âges (alimentation, écrans,...) Une banalisation de la consommation de cannabis
Actions de sensibilisation auprès de la jeunesse et de leurs parents, dans différents cadres (pendant et hors du scolaire)
Actions auprès des jeunes (jusqu'à l'adolescence) et leurs parents
Partenaires : Mairie, Education Nationale, Commune, Centre Social, CMS, gendarmerie

OBJECTIF STRATEGIQUE :

IV. FACILITER L'ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION

ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION

Objectif opérationnel n°1: AMELIORER LA LISIBILITE DE L'EXISTANT

De nombreux services

Il est difficile par conséquent de s'y retrouver

opposer des outils de communication :

pédagogiques

thématiques

pratiques

ants, professionnels de l'accueil (Réseau des Services aux Publics – RSP)

hune, services aux publics

Objectif opérationnel n°2: LEVER LES FREINS A UN EGAL ACCES AUX DROITS
Un environnement social et culturel défavorisé Quasiment une famille sur 2 en situation de monoparentalité La nécessité de maîtriser suffisamment la langue française
Offrir les permanences facilitant l'accès aux droits pour ces publics fragiles : AMAV (aide aux victimes) CIDFF : droit des femmes et de la famille PADE : droit des étrangers Ateliers de soutien à la maîtrise de la langue française
Actants-usagers
Modalités

Donnel n°3: DEVELOPPER LA MAITRISE DE L'OUTIL INFORMATIQUE ET D'INTERNET

Un environnement social et culturel défavorisé
Une Maison du Département, au sein du quartier prioritaire, qui dispose d'un espace multimédia performant et d'un animateur
Le développement de services à distance

avoir former les habitants de maîtrisant pas suffisamment l'informatique et Internet

ants-usagers

n du Département, les espaces multimédias présents sur la commune

IV. SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Le Préfet de Vaucluse

La commune de L'Isle
sur la Sorgue,
représentée par

La communauté de communes
Pays des Sorgues et des Monts
de Vaucluse,
représentée par

Le Conseil Régional,
représenté par

Le Conseil
Départemental,
représenté par

La Caisse d'Allocations
Familiales,
représentée par

La Mutualité Sociale
Agricole, représentée par

L'Agence Régionale de
Santé PACA,
représentée par

La Caisse des Dépôts
et Consignations,
représentée par

Pôle Emploi,
représenté par

Grand Delta Habitat,
représenté par

M. le Recteur,
représenté par l'Inspecteur
académique de Vaucluse

M. le Procureur
de la
République,
représentant le
ministère de la
Justice

V. ANNEXES

IV. SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Le sous-Préfet, chargé de mission de Vaucluse,
Julien ANTHONIOZ-BLANC



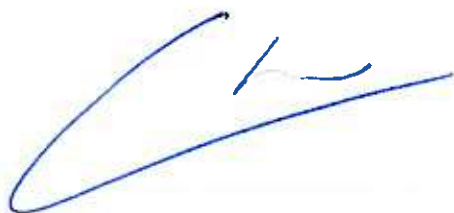
La commune de L'Isle sur la Sorgue,
représentée par
Pierre GONZALVEZ,
Maire



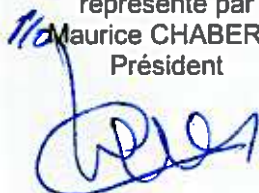
La communauté de communes
Pays des Sorgues et des Monts
de Vaucluse,
représentée par
Marie-Laure COURBET,
Vice-présidente



Le Conseil Régional,
représenté par
Christine LAGRANGE,
Conseillère régionale



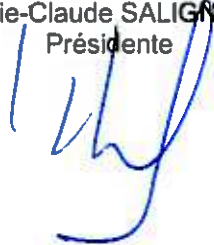
Le Conseil
Départemental,
représenté par
Maurice CHABERT,
Président



La Caisse d'Allocations
Familiales,
représentée par
Georges BOUTINOT,
Président



La Mutualité Sociale
Agricole, représentée par
Marie-Claude SALIGNON,
Présidente



L'Agence Régionale de
Santé PACA,
représentée par
Nadra BENAYACHE,
Déléguee Territoriale
Adjointe de la
délégation territoriale
de Vaucluse



La Caisse des Dépôts
et Consignations,
représentée par
Christelle ASSIE,
Directrice territoriale



Pôle Emploi,
représenté par
Sophie ROGERY,
Directrice
territoriale
déléguee



Grand Delta Habitat,
représenté par
Christian NOUGIER,
Responsable
d'agence



M. le Recteur,
représenté par la directrice
académique adjointe de
Vaucluse
Michèle VANDREPOTTE,
Directrice académique
adjointe



Le ministère de
la Justice,
représenté par
Bernard
MARCHAL,
Procureur de la
République

